

VIVRE à BONNES

AVRIL 2022

N° 480



8 Impasse Paul Rougnon
86300 BONNES
09 73 52 76 70 mptbonnes86@free.fr

*Pour recevoir gratuitement le journal VAB contacter
la Maison Pour Tous*

EDITO

Fraternité :

Un concept souvent édulcoré ou rabaissé à une intention grégaire comme s'il fallait estomper nos différences pour trouver une égalité !

Notre identité profonde "résonne" à la présence de "l'autre", si semblable et pourtant si différent !

L'autre, c'est moi, et particulièrement quand il doit affronter l'impensable, qui le rejette violemment hors de sa communauté humaine !

C'est une réalité, qui en ce moment, s'exprime en solidarité face à tous les bouleversements générés par la guerre.

Des initiatives se font jour un peu partout pour venir en aide aux populations déplacées...

Pour répondre à une demande de La Protection civile, la commune s'est mobilisée les 6 et 7 Mars, en lien avec les associations...

Les drames de l'humanité nous concernent tous. Nous sommes une seule planète...

et une seule humanité, qui peine à comprendre cette fraternité si malmenée et pourtant si nécessaire !

Puissions-nous y contribuer, au sein de notre commune, en apportant notre énergie aux projets qui animent nos associations.

Le " Vivre à Bonnes " ouvre ses pages à qui veut les faire connaître.

Alors, n'hésitez pas à prendre contact !

Le bureau

Vous souhaitez :
nous communiquer un article,
faire paraître une annonce,
donner votre sentiment sur
l'actualité...

**Nous vous rappelons que vos
articles doivent nous parvenir avant le
15
de chaque mois pour une
parution le mois suivant.**

*Les marges des documents doivent être
supérieures à 1,2 cm*

Les annonces de manifestations ne doivent concerner que celles ayant lieu sur la commune.

Merci

Abonnement annuel pour les personnes hors commune 38€

HORAIRES DU BUREAU
MARDI 8H30/12H –13H30/15H45
MERCREDI 9H/12H
JEUDI 8H30/12H-14H/16h45

SOMMAIRE

Page	3	Informations municipales
Page	16	Informations MPT
Page	20	Bibliothèque
Page	22	Informations paroissiales
Page	23	libres opinions
Page	24	Informations associatives
Page	25	Jeux
Page	27	Recette
Page	29	Annonces et publicités

INFORMATIONS MUNICIPALES

RÉUNION DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le neuf mars deux mil vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Serge COUSIN.

Étaient présents : Monsieur Serge COUSIN, Monsieur Philippe GOUTY, Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Monsieur Bernard GARNIER, Madame Isabelle SCHREIBER, Madame Emilie GUICHARD, Monsieur Dominique LE JALLÉ, Madame Léa LAURENDEAU, Monsieur Yann HILAIRE, Monsieur David SUIRE, Madame Marie-Laure FOUCRET, Madame Alice GARCIA, Monsieur François DUVAULT, Madame Florence BRANLARD, Madame Nathalie JOLY.

Étaient absents excusés : Monsieur Benoit PARENTEAU qui avait donné pouvoir à Monsieur Philippe GOUTY, Madame Catherine THEVENET qui avait donné pouvoir à Madame Alice GARCIA, Monsieur Sébastien RONE qui avait donné pouvoir à Madame Florence BRANLARD Monsieur Pierre AUGEREAU qui avait donné pouvoir à Madame Florence BRANLARD.

Monsieur Philippe GOUTY est nommé secrétaire.

Assistait également Madame Mélanie GROLLEAU, secrétaire à la mairie.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} février 2022 est adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- L'ORDRE DU JOUR -

1. Commune : Adoption du Compte de Gestion 2021
2. Commune : Adoption du Compte Administratif 2021
3. Camping : Adoption du Compte de Gestion 2021
4. Camping : Adoption du Compte Administratif 2021
5. Lotissement « Pied Chevrier » : Adoption du Compte de Gestion 2021
6. Lotissement « Pied Chevrier » : Adoption du Compte Administratif 2021
7. Lotissement « Pied Chevrier » : Reprise de résultat
8. Lotissement « les Terrageaux II » : Adoption du Compte de Gestion 2021
9. Lotissement « les Terrageaux II » : Adoption du Compte Administratif 2021
10. Dissolution du Budget Lotissement « Les Terrageaux II »
11. Tarifs camping 2023
12. Camping : recrutement pour un besoin saisonnier 2022
13. Centre de plein air de Lathus : convention pour l'année 2022
14. Motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe Bressuire – Poitiers – Limoges
15. Refuge LPO : convention d'occupation du domaine public
16. Rucher pédagogique : convention d'occupation du domaine public
17. Choix de l'Entreprise pour l'achat d'une Elagueuse

18. Travaux en régie dans une résidence du camping municipal
19. Demande de subventions des associations communales 2022
20. Demande de subventions d'associations hors commune 2022
21. Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
22. Création d'un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe

INFORMATIONS DIVERS

Droits de préemption
Droit de préférence

N°1 – COMMUNE : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Comptable du Trésor de St Julien l'Ars. Comme la loi lui en fait l'obligation, ce dernier a transmis, avant le 1^{er} juin, son compte de gestion à la commune, lequel est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant, l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

Ayant entendu, l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du Comptable du Trésor pour l'exercice 2021 du budget communal et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Nombres de votants :19

Votes pour :19

N°2 – COMMUNE : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 ainsi arrêté et conforme au compte de gestion du comptable du Trésor :

FONCTIONNEMENT

Total des dépenses	962 470.68 €
Total des recettes	1 083 654.50 €
Excédent de clôture.....	+121 183.82 €
Report excédent N-1	+466 459.98 €
Résultat cumulé au 31/12/2021	+ 587 643.80 €

INVESTISSEMENT

Total des dépenses	142 492.89 €
Total des recettes.....	153 977.85 €
Excédent de clôture	+11 484.96 €
Déficit N-1	- 46 975.20 €
Déficit résultat cumulé au 31/12/2021	- 35 490.24 €

Après en avoir délibéré, sans la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2021 de la commune, conforme au Compte de Gestion, est approuvé, à l'unanimité.

Nombres de votants :18

Votes pour :18

N°3 – CAMPING : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Comptable du Trésor de St Julien l'Ars. Comme la loi lui en fait l'obligation, ce dernier a transmis, avant le 1^{er} juin, son compte de gestion à la commune, lequel est conforme au compte administratif du camping municipal.

Considérant, l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

Ayant entendu, l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du Comptable du Trésor pour l'exercice 2021 du budget du camping municipal et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Nombres de votants :19

Votes pour :19

N°4 – CAMPING : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 ainsi arrêté et conforme au compte de gestion du comptable du Trésor :

FONCTIONNEMENT

Total des dépenses	27 369.14 €
Total des recettes	43 215.37 €
Excédent de clôture au 31/12/2021	15 846.23 €
Report excédent N-1	+14 095.60 €
Résultat cumulé au 31/12/2021.....	+29 941.83 €

INVESTISSEMENT

Total des dépenses	593.81 €
Total des recettes.....	0 €
Clôture au 31/12/2021	- 593.81 €
Report excédent N-1.....	+ 1 179.14 €
Résultat cumulé au 31/12/2021.....	+ 585.33 €

Après délibération, sans la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2021 du camping municipal, conforme au compte de gestion, est approuvé à l'unanimité.

Nombres de votants :18

Votes pour :18

Échanges :

Madame Florence BRANLARD demande le coût des travaux pour le camping.

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN « explique » que le coût des travaux est élevé mais n'a pas le montant exact et que la résidence « coquelicot » a besoin d'être renouvelée.

N°5 – LOTISSEMENT « PIED CHEVRIER » : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Comptable du Trésor de St Julien l'Ars. Comme la loi lui en fait obligation, ce dernier a transmis, avant le 1^{er} juin, son compte de gestion à la commune, lequel est conforme au compte administratif du Lotissement « Pied Chevrier ».

Considérant, l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu, l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du Comptable du trésor pour l'exercice 2021 du budget du Lotissement « Pied Chevrier » et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Nombres de votants :19

Votes pour :16

Abstentions :3 (Madame Florence BRANLARD, Messieurs Pierre AUGEREAU et Sébastien RONE).

N°6 – LOTISSEMENT « PIED CHEVRIER » : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 ainsi arrêté et conforme au compte de gestion du comptable du Trésor :

FONCTIONNEMENT

Total des dépenses	14 767.40 €
Total des recettes.....	0.00 €
Clôture au 31/12/2021	- 14 767.40 €

Report déficit N-1.....	- 1 830.00 €
Résultat cumulé au 31/12/2021.....	- 16 597.40 €

INVESTISSEMENT

Total des dépenses	0.00 €
Total des recettes.....	0.00 €
Résultat au 31/12/2021	<u>0.00 €</u>

Après délibération, sans la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2021 du Lotissement « Pied Chevrier », conforme au compte de gestion, est approuvé par 14 voix pour et 4 abstentions.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 14

Votes contre : 4 (Mesdames Florence BRANLARD et Nathalie JOLY, Messieurs Pierre AUGEREAU et Sébastien RONE).

Échanges :

Monsieur Dominique LE JALLE souhaite savoir si les sommes mandatées pourront être récupérées, une fois que le lotissement sera repris par un promoteur privé.

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN rappelle qu'un marché d'une étude d'œuvre a été réalisé en 2018.

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN liste les opérations effectuées :

- Etude géologique : 12 672 €
- Géomètre : 2 040 €
- Maitrise d'œuvre : 2 718 €

N°7 – LOTISSEMENT « PIED CHEVRIER » : REPRISE DE RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte administratif 2021 du Lotissement « Pied Chevrier » fait ressortir un déficit de fonctionnement de - 16 597,40 €.

Monsieur le Maire propose la reprise de cette somme au compte :

- 002 Déficit de fonctionnement reporté pour un montant de – 16 597.40 €

Après délibération, par 15 voix pour et 4 contres, le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à affecter cette somme au compte respectif.

Nombres de votants : 19

Votes pour : 15

Votes contre : 4 (Mesdames Florence BRANLARD et Nathalie JOLY, Messieurs Pierre AUGEREAU et Sébastien RONE).

Échanges :

Madame Florence BRANLARD : Quelles sont les raisons d'un tel montant de déficit de fonctionnement ?

Monsieur le Maire : le déficit est dû aux mandatements en avril 2021 d'une étude géotechnique (12 672 €), d'un relevé topographique (2 330.40 €) pièces obligatoire à joindre au permis d'aménager.

Monsieur le Maire rappelle qu'au Conseil Municipal du 7 septembre 2021, il avait exposé au conseil la proposition que le lotissement « Pied Chevrier » soit un lotissement privé : il n'y a pas eu d'objection. Donc en novembre 2021, Plan Urba service a facturé des honoraires partiels pour son travail sur le permis d'aménager pour un montant de 2 718 € honoraires partiels.

N°8 – LOTISSEMENT « LES TERRAGEAUX II » : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Comptable du Trésor de St Julien l'Ars. Comme la loi lui en fait obligation, ce dernier a transmis, avant le 1^{er} juin, son compte de gestion à la Commune, lequel est conforme au compte administratif du Lotissement des « Terrageaux II ».

Considérant, l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

Ayant entendu, l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du Comptable du trésor pour l'exercice 2021 du budget du Lotissement des « Terrageaux II » et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Nombres de votants :19

Votes pour :19

N°9 – LOTISSEMENT « LES TERRAGEAUX II » : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 ainsi arrêté et conforme au compte de gestion du comptable du Trésor :

FONCTIONNEMENT

Total des dépenses	0 €
Total des recettes.....	51 123.71 €
Clôture 2021	+ 51 123.71 €
Report Excédent N-1.....	+ 16 285.89 €
Résultat cumulé au 31/12/2021.....	+ 67 409.60 €

INVESTISSEMENT

Total des dépenses	0 €
Total des recettes.....	0 €
Clôture 2021	0 €
Report déficit N-1.....	- 60 455.27 €
Résultat cumulé au 31/12/2021.....	- 60 455.27 €

Après en avoir délibéré, sans la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2021 du Lotissement « Les Terrageaux II », conforme au compte de gestion, est approuvé à l'unanimité.

Nombres de votants : 18
Votes pour : 18

N°10 – DISSOLUTION DU BUDGET LOTISSEMENT « LES TERRAGEAUX II »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dernier terrain disponible du lotissement « Terrageaux II » a été vendu en 2021.

Plus aucune écriture comptable ne sera réalisée sur ce budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dissoudre ce budget et d'affecter l'excédent de fonctionnement de 6 954.33 € au Budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la dissolution du budget lotissement « les Terrageaux II » et la reprise de l'excédent de fonctionnement de 6 954.33 € au budget principal.

Nombres de votants : 19
Votes pour : 19

N°11 – TARIFS CAMPING 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs du camping pour l'année 2023.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **décide d'appliquer** les tarifs suivants :

T A R I F S D U C A M P I N G	TARIFS DU CAMPING / JOURS (applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023)
Désignation	2023
Adulte	3,15 €
Enfant de moins de 11 ans	1,80 €
Emplacement simple	2,65 €
Véhicule	1,90 €
Branchement électrique	3,70 €
Animal	1,80 €

Garage mort	3,80 €
Jeton machine à laver	3,25 €
Jeton sèche-linge	3,25 €
Location de vélo - ½ journée pour 1 personne	4,20 €
- ½ journée pour 2 personnes minimum	10,50 €
Caution par vélo	50 €

<u>PACK DUO CAMPEURS 2023 (1) / JOURS</u> , comprenant : Emplacement tente, caravane, moto, vélo... 2 personnes (2 adultes ou 1 adulte + 1 enfant) 1 véhicule	9.50 €
<u>PACK DUO CAMPING-CAR 2023 (1) / JOURS</u> , comprenant : Emplacement pour camping-car 2 personnes (2 adultes ou 1 adulte + 1 enfant) Vidange incluse	9.50 €

(1) Toutes prestations supplémentaires seront facturées en sus (personnes supplémentaires branchement électrique)

RESIDENCES 30 % d'arrhes à la signature du contrat		Basse-Saison	Haute Saison
		2023	2023 01/07 au 26/08
Location à la semaine	2-4 personnes	200,00 €	278,00 €
	2 ^{ème} semaine et +(1) +(2)	150,00 €	208,50 €
	4-6 personnes	233,00 €	315,00 €
	2 ^{ème} semaine et + (1) +(2)	174,75 €	236,25 €
Location 1 nuit isolée	6-8 personnes	273,00 €	348,50 €
	2 ^{ème} semaine et + (1) +(2)	204,75 €	261,38 €
	2-4 personnes +(2)	57,75 €	62,00 €
Location de 2 nuits ou plus, et/ou nuits supplémentaires	4-6 personnes +(2)	63,00 €	68,50 €
	6-8 personnes +(2)	73,50 €	79 €
	2-4 personnes +(2)	49,25 €	54,50 €
	4-6 personnes +(2)	54,50 €	60 €
	6-8 personnes +(2)	59,75 €	65,00 €

(1) Réduction de -25% sur le plein tarif pour la 2^{ème} semaine de location et les suivantes, consécutives, la première semaine restant toujours au plein tarif

(2) Une caution de 100 € sera demander pour toute réservation.
 Pendant la haute saison, les locations s'effectueront uniquement du samedi au samedi. Possibilité de nuits supplémentaires en fonction des disponibilités

TARIFS DES SERVICES DES RÉSIDENCES DE VACANCES (applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre)	
Désignation	2023
Nettoyage d'une résidence Azalée ou Fuchsia	60,00 €
Nettoyage d'une résidence Bleuet ou Églantine	80,00 €
Nettoyage d'une résidence Coquelicot ou Drosera	100,00 €
Location 1 paire de draps 1 place	7,00 €
Location 1 paire de draps 2 places	8,50 €
Location 1 chaise haute bébé - la semaine	10,00 €
Location 1 lit pliant bébé - la semaine	10,00 €

Conditions d'annulation 2023 :

- En cas d'annulation avant la date prévue d'arrivée et quelque que soit le motif :
- À partir de la signature du contrat de location d'une résidence : aucun remboursement des arrhes.
 - Moins de 30 jours avant la date du séjour : versement de la totalité du séjour.
 - Un remboursement sera effectué sur justificatif (soumis à la validation de l' élu en charge du tourisme).

Nombres de votants : 19

Votes pour : 19

Échanges :

Madame Léa LAURENDEAU indique que l'augmentation est de 5% à l'arrondi de la dizaine.

Madame Nathalie JOLY : pourquoi les tarifs de nettoyage ne sont pas augmentés ?

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN : il n'y a pas lieu de les augmenter n'étant peu utilisés.

Madame Léa LAURENDEAU demande de rajouter sur le contrat une modalité pour le remboursement suite à un motif impérieux (COVID, décès...) sous justificatif.

N°12 – CAMPING : RECRUTEMENT POUR UN BESOIN SAISONNIER 2022

Monsieur le Maire rappelle, au Conseil Municipal, les moyens en personnels titulaires pour l'accueil, la gestion et l'entretien du camping municipal et des résidences. Il propose de compléter les effectifs par le recrutement de personnels saisonniers selon la répartition suivante :

- du 22 juin au 03 septembre 2022 inclus

Deux agents territoriaux des services techniques à temps non complet, rémunérés sur la base du grade d'adjoint technique échelon 1 au prorata des heures effectuées.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions de création d'emplois saisonniers et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats nécessaires y afférents.

Nombres de votants : 19

Votes pour : 19

Échanges :

Madame Florence BRANLARD : lors de la dernière commission culture patrimoine du 25 février dernier, il avait été acté de créer, pour favoriser l'emploi, deux postes un à 35h et un à 15h hebdo. Comment se fait-il que la délibération stipule "au prorata des heures effectuées" ?

Monsieur le Maire : la délibération acte la création de deux emplois saisonniers à temps non complets. Les contrats indiqueront le temps de travail avec possibilité de faire des heures complémentaires.

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN rappelle qu'en 2020, 520 heures ont été effectuées et 610 heures en 2021.

Monsieur Bernard GARNIER demande si le permis B est obligatoire pour les postes ?

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN : pour le poste de 30 heures le permis est obligatoire contrairement au poste de 15 heures.

Madame Léa LAURENDEAU rajoute que tous candidats peuvent être admis (jeune, retraité ...).

N°13 – CENTRE DE PLEIN AIR DE LATHUS : CONVENTION POUR L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de BONNES a de nouveau la possibilité d'adhérer au Centre de plein air de Lathus, afin de faire bénéficier les familles de la commune d'un tarif préférentiel.

Il propose aux conseillers d'affilier la commune au CPA de Lathus, la participation financière étant libre et sous forme de bons de réductions par enfant habitant la commune de Bonnes, pour chaque séjour effectué à Lathus pendant l'année 2022.

Compte tenu qu'aucune demande de familles n'a été formulée en Mairie depuis deux ans, du peu de fréquentation qu'il y avait auparavant lorsque la commune y adhéra.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, ne souhaite pas adhérer à la convention du centre de plein air de Lathus.

Nombres de votants : 19

Votes pour : 19

Échanges :

Madame Florence BRANLARD : quel centre de loisirs la commune subventionne-t-elle ?

Monsieur le Maire : La commune ne subventionne aucun centre de loisirs.

N°14 – MOTION DEMANDANT L'ACCELERATION DE L'AMENAGEMENT DE L'AXE BRESSUIRE – POITIERS – LIMOGES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion émanant de l'association Voie Rapide 147-149, demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe BRESSUIRE – POITIERS – LIMOGES :

Vu le Conseil d'Administration réuni en séance plénière le 26 novembre 2021 ;

RAPPELLE la priorité absolue que constitue pour les trois départements concernés, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne, l'aménagement en voie rapide de l'axe Bressuire – Poitiers – Limoges par les RN 149 et 147 ;

RAPPELLE qu'à l'exception d'un tronçon entre PARTHENAY et LA FERRIERE, du contournement de POITIERS et du contournement de FLEURE qui sont aménagés en 2x2 voies avec carrefours dénivelés, les RN 149 et 147 sont des routes à deux voies sur la quasi-totalité de l'itinéraire, avec des caractéristiques relativement médiocres et la traversée des agglomérations rencontrées ;

RAPPELLE qu'elles offrent des possibilités de dépassement réduites et que les temps de parcours sont élevés, 1h30 entre BRESSUIRE et POITIERS pour 83 km et 2h10 entre POITIERS et LIMOGES pour 128 km. ;

CONSTATE que, compte-tenu de ces caractéristiques et du trafic Poids Lourds qu'elles supportent, le niveau d'insécurité est élevé en certaines portions de l'itinéraire, entraînant de nombreux accidents malheureusement souvent mortels ;

PRECISE que le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement a approuvé en 2002 un avant-projet sommaire d'itinéraire (APSI) retenant le parti d'aménager la liaison NANTES – POITIERS – LIMOGES en route express 2x2 voies, en fonction de l'évolution du trafic et retenant en priorité les sections suivantes ;

- Dans la Vienne la section entre POITIERS et LUSSAC-LES-CHATEAUX,
- Dans la Haute-Vienne la section entre BELLAC et LIMOGES,

DEPLORE qu'aucun aménagement n'ait été réalisé depuis la mise en service du contournement de FLEURE à l'été 2011 ;

SOULIGNE qu'une infrastructure sûre et rapide permettra :

- de lutter contre la désertification des territoires en favorisant leur accès et leurs liaisons avec les agglomérations,
- d'assurer un maillage avec les schémas départementaux,
- de développer l'économie de tous nos territoires : commerce local, trafic PL et VL local nécessaire à l'activité,
- de résoudre les trafics pendulaires locaux aux abords des grandes agglomérations ;

EST CONSCIENT que la priorité doit être donnée aux aménagements de sécurité, de réduction de la gêne aux riverains par le contournement des bourgs et de création de créneaux de dépassement :

- SAINT-SAUVEUR – CHICHE
- Déviation de PARTHENAY et CHATILLON-SUR-THOUET
- CHALANDRAY – AYRON
- VOUILLE – MIGNE-AUXANCES
- Déviation de MIGNALOUX-BEAUVOIR
- Déviation de LHOMMAIZE
- Déviation de MOULISMES
- Déviation de SAINT-BONNET-DE-BELLAC
- BERNEUIL – CHAMBORET

REQUIERT que les aménagements aient le plus faible impact sur l'environnement et les paysages ;

EXIGE que ces infrastructures soient gratuites pour les usagers de la route, et donc ;

REJETTE le projet d'autoroute entre Poitiers et Limoges qui ne répond à aucune de ces préoccupations ;

Après délibération, pour 17 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal, décide :

D'APPORTER son soutien à l'association Voie Rapide 147-149,

D'ADOPTER le texte relatif à la motion demandant l'accélération de l'aménagement de l'axe BRESUIRE – POITIERS – LIMOGES

Nombres de votants : 19

Votes pour : 17

Abstentions : 2 (Monsieur David SUIRE et Madame Léa LAURENDEAU).

N°15 – REFUGE LPO : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu la délibération n°13 en date du 07 décembre 2021, concernant la participation financière à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu le 14 février 2022 de l'association Bonnes Nature souhaitant aménager une partie de l'arboretum en refuge LPO.

Le Conseil Municipal peut se prononcer sur l'éventualité d'appliquer une redevance pour l'occupation du domaine public ou d'offrir celle-ci.

Une convention annexée à la présente délibération fixera les conditions de l'occupation temporaire du domaine public.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'offrir la redevance d'occupation du domaine public ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention du domaine public avec l'association Bonnes Nature.

Nombres de votants : 19

Votes pour : 19

Échanges :

Madame Emilie GUICHARD informe que l'espace reste accessible à tout public.

Monsieur Dominique LE JALLE : qui met en place l'aménagement ?

Monsieur le Maire : c'est à l'association de mettre en place l'aménagement de ce projet.

N°16 – RUCHER PEDAGOGIQUE : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu le 14 février 2022 de l'association Bonnes Nature souhaitant mettre en place un rucher pédagogique à proximité du nouveau cimetière.

Le Conseil Municipal peut se prononcer sur l'éventualité d'appliquer une redevance pour l'occupation du domaine public ou d'offrir celle-ci.

Une convention annexée à la présente délibération fixera les conditions de l'occupation temporaire du domaine public.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'offrir la redevance d'occupation du domaine public ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention du domaine public avec l'association Bonnes Nature.

Nombres de votants :19

Votes pour :19

N°17 – CHOIX DE L'ENTREPRISE : ACHAT D'UNE ELAGUEUSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dépenses d'entretien de l'élagueuse de la marque ROUSSEAU type Théa 45 deviennent trop onéreuses et propose son remplacement.

Monsieur le Maire, présente différentes offres :

<u>Etablissement</u>	<u>Marque</u>	<u>Prix HT</u>	<u>Reprise TTC</u>
DOUSSET MATELIN	Rousseau	23 800 €	5 400 €
CLOUE EQUIPEMENT	Lagarde	21 400 €	8 040 €
GONNIN	Kuhn	22 500 €	5 500 €
CLOUE AGRICULTURE	Lagarde	23 000 €	9 000 €

Monsieur David SUIRE, membre de la commission voirie, fait part que les quatre propositions ont été étudiées sur plusieurs critères (fiche technique, SAV, garantie, délai de livraison...). La commission estime que l'établissement GONNIN répond mieux aux attentes de la collectivité.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de l'établissement GONNIN.

Nombres de votants : 19

Votes pour : 19

N°18 – TRAVAUX EN REGIE DANS UNE RESIDENCE DU CAMPING MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux en régie vont être réalisés par les agents techniques, au camping municipal dans la résidence « Coquelicot » pour la rénovation de la salle de bains.

Par travaux en régie, il faut entendre les travaux effectués par du personnel communal qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués ainsi que des fournitures. Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune. Ces travaux sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité.

Il conviendra de chiffrer le chantier par les services techniques concernant : l'achat de fournitures et d'y rajouter le coût horaire des agents techniques (salaire brut + charges patronales).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte des futurs travaux en régie.

Nombres de votants : 0

Votes pour :

Abstentions :

Votes contre :

COMMENTAIRE : Le Conseil Municipal n'a pas souhaité délibérer sur ce sujet et souhaite la reporter au prochain Conseil Municipal.

N°19 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission aux associations a examiné les demandes de subventions des associations communales pour 2022.

Au vu du mail envoyé par la Maison Pour Tous, le Conseil Municipal demande de délibéré dans un second temps pour leur demande de subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder, les subventions mentionnées ci-dessus :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2022
Anciens combattants	200 €
ACCA	500 €
Amicale des boulistes	500 €
Comité de jumelage Bonnes Banfora SUD	400 €
OCCE coopérative école élémentaire	800 €
Etoile sportive de Bonnes	1 000 €
Union musicale de Bonnes	1 500 €
La prévention routière	82 €
Banque alimentaire	232 €
Association ADMR de St Julien l'Ars	268 €
USEP association de coordination	175 €
Total	5 655 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder, les subventions mentionnées ci-dessus :

Nombres de votants : 19

Votes pour : 19

N°19 BIS – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « MAISON POUR TOUS » 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission aux associations a examiné la demande de subvention de l'association de la Maison Pour Tous pour 2022, d'un montant de 9 000 €.

Celle-ci a émis un avis favorable mais pour un montant de 8 000 €.

Mme Isabelle SCHREIBER, donne lecture du mail reçu de la Maison Pour Tous, informant le Conseil Municipal qu'une dépense imprévue s'est ajouté à leur bilan prévisionnel.

Après en avoir délibéré, par 14 pour, 3 abstentions et 2 contres, le Conseil Municipal décide d'accorder 9 000 € à La Maison pour Tous.

Nombres de votants :19

Votes pour : 14

Abstentions : 3 (Madame Léa LAURENDEAU, Messieurs Pierre AUGEREAU et Sébastien RONE)

Votes contre : 2 (Mesdames Nathalie JOLY et Florence BRANLARD)

N°20 – DEMANDE DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS HORS COMMUNE 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission aux associations a examiné les demandes de subventions hors commune pour 2022.

AFM Téléthon	MFR Val de Source
SPA (Secours et Protection des Animaux)	La Ligue contre le Cancer
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vienne	Harmonie Municipale de Chauvigny Ecole de Musique
Vienne et Moulière Solidarité	Fonds Solidarité Logement de la Vienne
Secours Catholique	

Considérant que la Commune subventionne en priorité les associations communales et afin de ne pas créer de précédent,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse les demandes de subventions mentionnées ci-dessus.

Nombres de votants : 19

Votes pour : 19

N°21 – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi n °84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 15 heures hebdomadaires, en raison du recrutement d'un fonctionnaire titulaire pour assurer pour parti les fonctions de secrétaire polyvalente au camping de Bonnes et à la mairie.

Après délibération, par 12 voix pour, 6 abstentions et 1 contre, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- La création à compter du 1^{er} avril 2022 d'un emploi permanent au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 15 heures pour exercer les fonctions de secrétaire polyvalente au camping de Bonnes,
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

Nombres de votants : 19

Votes pour : 12

Abstentions : 6 (Mesdames Marie-Laure FOUCRET et Nathalie JOLY, Messieurs Yann HILAIRE, Dominique LE JALLE, Pierre AUGEREAU et Sébastien RONE)

Votes contre : 1 (Madame Florence BRANLARD)

Échanges :

Madame Florence BRANLARD : l'avis du comité technique du centre de gestion a été émis à quelle date ?

Monsieur le Maire : le Conseil Municipal est le seul décisionnaire pour la création de poste. Une fois la délibération prise et validée par le contrôle de légalité. Le comité technique sera saisi pour demander la suppression des deux postes (adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe).

N°22 – CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi n °84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 15 heures hebdomadaires, en raison du recrutement d'un fonctionnaire titulaire pour assurer les fonctions d'agent à la Bibliothèque Municipale de Bonnes,

Après délibération, par 15 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal,

DECIDE :

La création à compter du 1^{er} avril 2022 d'un emploi permanent au grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 15 heures pour exercer les fonctions d'agent à la Bibliothèque Municipale de Bonnes,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

Nombres de votants : 19

Votes pour : 15

Abstentions : 4 (Mesdames Marie-Laure FOUCRET et Léa LAURENDEAU, Messieurs Pierre AUGEREAU et Sébastien RONE)

Échanges :

Monsieur Dominique LE JALLE demande pourquoi faire travailler la personne retenue sur ce poste que le samedi matin et pas toute la journée ?

Madame Léa LAURENDEAU : Le samedi après-midi, le saisonnier sera présent

Madame Florence BRANLARD : réglementairement le saisonnier ne doit pas rester seul à travailler.

INFORMATIONS DIVERSES

Droits de préemption :

Vente d'une maison « avenue de la République » d'une surface totale de 07 a 04 ca : **la commune ne souhaite pas préempter.**

Vente d'une maison « rue de la Limousinerie » d'une surface totale de 11 a 18 ca : **la commune ne souhaite pas préempter.**

Droits de préférence :

Vente d'une parcelle boisée « les Bressaudières » à Bonnes : **la commune ne souhaite pas exercer son droit de préférence.**

Divers :

- Poursuite des travaux aux ateliers.
- Zone artisanale : le bornage est effectué, au retour du procès-verbal de bornage mise en vente des parcelles.
- Travaux sur l'ouvrage d'art à la ronde programmés au printemps 2022, une subvention de 50% a été obtenue.
- Monsieur le Maire informe le conseil :
 - * qu'un agent sera à la retraite pour invalidité, à compter du 1^{er} avril 2022,
 - * qu'un autre agent a quitté la collectivité par voie de mutation au CCAS de Grand Poitiers depuis le 17 janvier 2022.
- Madame Florence BRANLARD demande à quelle date le poste sera ouvert ?
- Monsieur le Maire : la publicité de vacance d'emploi avec appel à candidature se fera normalement en juin prochain, pour le poste de secrétaire polyvalente en Mairie.
Un agent devrait faire valoir son départ à la retraite à partir du 31 août 2023.
- Monsieur le Maire a rencontré la rectrice le vendredi 4 mars dernier et il a exposé les problèmes de l'école.
- Nous avons eu la confirmation par mail jeudi 11 mars dernier de la fermeture d'une classe.
- Travaux pôle santé : les travaux de l'extension débiteront la semaine de 2 mai prochain, la livraison sera fin novembre début décembre 2022.

QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Yann HILAIRE fait part de son mécontentement concernant l'audit, aucune recommandation n'est mise en place.

Madame Florence BRANLARD : Le stationnement des véhicules des salariés de l'entreprise SOULAS Energies qui, premièrement, empêche les piétons de passer sur le trottoir pour se rendre aux commerces et, deuxièmement, crée des problèmes de visibilité quand nous sortons en voiture du parking donc de sécurité.

Monsieur le Maire : Le problème pour celles et ceux qui sortent ce n'est pas le stationnement mais l'implantation de l'abris bus. Je précise que la société SOULAS Energies a été sensibilisée il y a deux mois sur la problématique du stationnement

pour les personnes sortant de la propriété d'un riverain afin de leur permettre d'avoir une visibilité latérale suffisante.

Monsieur Philippe GOUTY propose que les véhicules de l'entreprise SOULAS Energie se garent sur le parking des Terrageaux, le temps des travaux.

Madame Florence BRANLARD : Circulation dense et vitesse élevée dans différents lieux dits, il nous a été rapporté que deux chats se sont faits écraser aux Roussières et à la Filardière. Filardière, printemps et automne, environ 150 véhicules passent le samedi pour aller à la Frolle, les enfants ne veulent plus faire du vélo. Pour le moment se sont des animaux qui en subissent les conséquences, va-t-on attendre qu'un enfant se fasse écraser ?

Monsieur le Maire : La frolle a été contactée afin qu'ils sensibilisent leur clientèle à la vitesse dans les hameaux.

Madame Florence BRANLARD demande de solliciter Monsieur Bruno DUPUIS, technicien à Grand Poitiers, pour faire un comptage sur la route de la Frolle (relevé de vitesse) au printemps. A la Filardière, la limitation de vitesse est de 70 km/h.

Madame Florence BRANLARD : questionnaire du CCAS : nous souhaiterions savoir comment est-ce qu'il a été envoyé ? Nous connaissons des personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas été interrogées.

Monsieur le Maire : Le questionnaire a été donné en main propre lors de la distribution des colis de Noël par les membres du CCAS aux personnes âgées de 80 ans et plus, inscrites sur la liste électorale. Pour information : les personnes qui auront 80 ans cette année seront contactées après l'été.

Madame Florence BRANLARD : Où en est la dépollution du site par Métal Fer ?

Monsieur le Maire : Nous vous avons fait part que la commune avait établi un procès-verbal : Nous sommes donc en attente des instructions du Parquet.

Madame Florence BRANLARD : Situation par rapport à l'UKRAINE : la commune a-t-elle envisagée d'accueillir des migrants ?

Monsieur le Maire : Tout d'abord nous n'avons aucune information sur des familles qui souhaiteraient accueillir des immigrants. Sachez que la commune et le CCAS en particulier, soutiendraient cette démarche que ce soit dans le domaine administratif ou autre.

Madame Léa LAURENDEAU : je suis en contact avec Madame BEBIN-BROSSARD directrice de l'association des Maires de France du département de la Vienne, pour avoir toutes les modalités d'hébergement.

Madame Florence BRANLARD : Propositions de Philippe GOUTY quant à la modification du règlement intérieur du conseil municipal ? Règlement que nous n'avons d'ailleurs jamais vu en traitement définitif !

Monsieur le Maire : La délibération modificative sera à l'ordre du jour du conseil de mai prochain. Les informations vous seront transmises le moment voulu.

Monsieur Philippe GOUTY : Le règlement intérieur du Conseil Municipal a été présenté au Conseil en 2020 et peut être consulté en mairie.

Monsieur Dominique LE JALLE : Quand est ce que les cloches de l'église vont elles sonner à nouveau ?

Monsieur le Maire : Prochainement.

Monsieur Dominique LE JALLE : Pourquoi il n'y a plus de drapeau devant la mairie ?

Monsieur Philippe GOUTY : Nous sommes tenue de mettre les drapeaux à l'occasion des commémorations.

Monsieur le Maire : Pour des raisons pratiques, il me semblerait opportun et raisonnable à l'avenir que les interrogations relatives aux délibérations face l'objet d'un échange verbal et constructif et ne nécessite pas d'envoi préalable sauf si le demandeur le souhaite. Nous pourrions ainsi, éviter la précipitation.

Enfin, si des questions requièrent un délai pour apporter une réponse circonstanciée, il m'apparaît souhaitable que celles-ci soient adressées préalablement (48 heures ouvrées) afin de me permettre de recueillir les éléments d'informations nécessaires à l'établissement d'une réponse circonstanciée : ce sujet fera également parti de la délibération modificative du règlement intérieur du conseil municipal qui vous sera présenté en mai prochain.

La séance est levée à 23 h 40.

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 15 AVRIL 2022 À 20 H 30**

ETAT CIVIL

Naissances :

Le 12 février 2022 : Louis GAUD « 5, rue des chevriers ».

Le 01 mars 2022 : Octave LESENFANS « 13, place du monument ».

NUMEROS UTILES DE LA COMMUNE :

- Pharmacie de la Paix : 05 49 56 41 00.

✉ pharmacie-simonnet-motillon@orange.fr

- Médecin : Mme Lochet-Girault : 05 49 01 48 02.

- Infirmières : Mmes Massonneau et Roffet : 05 49 11 35 75.

06 64 03 34 94.

- Ostéopathe : Mme Ringeade Stéphanie : 05 16 34 78 79 sur RDV.

- Psychomotricienne : Mme Giraud Emeline : 06 78 49 10 28 sur RDV.

- Sophrologue : Mme Mélanie Auzuret : 07 50 92 55 12 sur RDV.

 HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC			
Lundi	Mardi – Jeudi	Mercredi - Vendredi	Samedi
9h00/12h30 – Fermé l'après-midi	9h00/12h30 - 14h00 /17h30	9h00/12h30 – 15h30/17h30	9h00/12h00
☎ 05 49 56 40 17 - ☒ 05 49 56 48 51 contact@bonnes86.fr - www.ville-de-bonnes.fr			

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE BONNES	
Lundi – mardi – vendredi	Mercredi - Samedi
14h00/17h45	8h00/11h45
Les déchets acceptés à la déchetterie : déchets verts, encombrants, gravats, cartons .	
Les déchets refusés à la déchetterie : métaux, équipements électriques et électroniques, déchets dangereux des ménages, huile de vidange, amiante, pneus, piles et radiographies.	

PERMANENCES SOCIALES		
Madame TRICOCHÉ, Assistante Sociale est à votre disposition UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.		
Jeudi (1 jeudi sur 2)	Mardi	En dehors des permanences de Bonnes et Saint Julien l'Ars
de 9h30 à 11h30 A la Mairie de BONNES Place Jean-Baptiste Guiot 86300 BONNES ☎ 0549564017 ☒ 0549564851	de 9h00 à 12h00 Au Centre Social 19, rue de l'église 86800 ST JULIEN L'ARS ☎ 0516011036	Maison de la Solidarité Zone du Peuron 86300 CHAUVIGNY ☎ 0549464156 ☒ 0549460402

OBJETS TROUVÉS
Il a été trouvé : - Une clé sur le parking de la coop le 17 mars 2022.
S'adresser à la Mairie ☎ 05 49 56 40 17

RESIDENCES DE VACANCES A BONNES en bordure de Vienne

Vous souhaitez héberger votre famille, des amis, pour un week-end ou en semaine.

Nous vous rappelons que les résidences de vacances de BONNES
sont ouvertes toute l'année

Nous contacter : ☎ 05 49 56 40 17 ou 05 49 56 44 34
camping@bonnes86.fr - www.campingbonnes86.fr



IMPORTANT

ABATTAGE DE BOIS

Si vous avez l'intention d'abattre du bois sur le territoire de la commune, il est possible qu'une déclaration préalable soit nécessaire.

Renseignez-vous auparavant à la Mairie, des formalités à effectuer.

TERRE VEGETALE

La commune de Bonnes donne de la terre végétale. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître à la Mairie aux heures d'ouverture ou au 05 49 56 40 17 ou contact@bonnes86.fr

SERVICE A LA PERSONNE

La commune de BONNES organise un service prestataire « d'aide à domicile » par l'intermédiaire du CCAS de BONNES. Les chèques emploi service préfinancés sont acceptés.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements, notamment sur le service « d'aide à domicile » auprès des personnes âgées ou toute personne (sans condition d'âge) sortant d'hospitalisation, prise en charge à 100% par sa mutuelle santé ou en chèque préfinancé.



CCAS DE BONNES
Place Jean-Baptiste GUIOT
86 300 BONNES

☎ : 05.49.56.40.17 - ☎ : 05 49 56 48 51
✉ : ccas@bonnes86.fr



REUNION PUBLIQUE

Le 07 mars 2022, à 18 heures 30 une réunion publique concernant le tri, la collecte et le traitement des déchets ainsi que l'accès aux déchèteries a eu lieu à la salle polyvalente de Bonnes.



Après une introduction faite par Monsieur AUZANNEAU, Vice-Président de Grand Poitiers communauté urbaine (GPcu) en charge des déchets et de l'économie circulaire, les services déchets propreté de Grand Poitiers communauté urbaine (GPcu) et le prestataire de la société Urba ont présenté à la trentaine de personnes présentes dans la salle :

- **L'intérêt du tri** (600 kilos par personne et par an sur Grand Poitiers) ;
- **Les difficultés rencontrées en matière de collecte** (Points noirs identifiés en cours de résolution) ;
- **La revalorisation des déchets** (66 % des déchets sont recyclés – 80 % des déchets des bacs jaunes sont recyclés) ;
- **Le choix de la redevance** ;
- **L'accès aux déchetteries** (Monsieur AUZANNEAU s'engage à faire étudier par les services de GPcu la possibilité de déposer les cartons et la ferraille à Bonnes – Aujourd'hui, il est possible de se rendre dans les déchetteries de Grand Poitiers muni d'un justificatif de domicile pour les particuliers. Pour les artisans, ces derniers doivent être munis du KBIS.

Cette réunion a été clôturée à 20 heures 40.

Nouveau service en ligne : déposer ses demandes d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les habitants et professionnels des communes de Grand Poitiers, dont notre commune BONNES fait partie, peuvent déposer en ligne leurs demandes d'urbanisme.

Un nouveau service en ligne

Ce nouveau service proposé par Grand Poitiers concerne :

- les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
- les demandes relatives à l'occupation et l'utilisation des sols (Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis de démolir, Permis d'Aménager, certificat d'urbanisme...).

Comment déposer une demande d'urbanisme en ligne ?

Il suffit de se connecter à la page suivante : <https://www.grandpoitiers.fr/habitat-urbanisme/demandes-durbanisme-en-ligne>, puis de sélectionner l'objet de sa demande.

Il vous faudra ensuite créer un compte afin de suivre l'évolution de votre demande et de conserver une trace des documents déposés.

Qui fait quoi ?

Les actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols sont déposés dans la commune où sont localisés les projets et relèvent de la compétence du Maire.

L'instruction de ces actes est ensuite confiée au service instructeur de Grand Poitiers quel que soit les modalités de dépôt (papier ou numérique).

Le dépôt des demandes de manière dématérialisée permettra un gain de temps lors de l'instruction des dossiers.

Quelle est la réglementation à ce sujet ?

Au niveau national, seules les communes de plus de 3500 habitants doivent proposer un télé-service à leurs administrés ; Grand Poitiers a fait le choix de proposer ce service à toutes les communes de la Communauté urbaine, quelle que soit leur taille.

Habitantes et habitants de Grand Poitiers : participez à la réalisation du nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Grand Poitiers engage l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). À l'horizon 2025, ce document permettra d'organiser le développement du territoire de manière cohérente.

Avant la finalisation du document de planification (PLUi) les documents d'urbanisme actuels restent applicables.

C'est quoi un PLUi ?

Le PLUi réglementera le droit des sols des 40 communes de Grand Poitiers, à l'échelle de la parcelle, publique ou privée (hors secteur sauvegardé) dans le respect du développement durable.

Les enjeux :

L'objectif est d'avoir un document unique, exprimant une stratégie partagée, incluant les évolutions du territoire pour les années à venir et les impacts climatiques et environnementaux.

Donnez votre avis

Pour participer à la démarche :

- en adressant vos contributions écrites en remplissant les registres disponibles dans chaque mairie,
- en envoyant un courriel à concertation.plui40@grandpoitiers.fr,
- un courrier à Madame la Présidente de Grand Poitiers au 84, rue des Carmélites 86000 Poitiers.

Dans les années à venir, des temps d'information, de consultation, d'échanges seront organisés régulièrement avec les habitantes et habitants.

Le 25 juin 2021, le Conseil communautaire de Grand Poitiers a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 40 communes du territoire.



ATTENTION : DATE BUTOIRE POUR LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES



À l'approche du premier tour de l'élection présidentielle, vérifiez votre situation électorale en quelques clics.

Pour voter à l'élection présidentielle les 10 et 24 avril 2022 ainsi qu'aux élections législatives les 12 et 19 juin 2022, **il faut obligatoirement être inscrit sur les listes électorales.**

Pour vous assurer de votre situation, **un service en ligne est disponible sur service-public.fr.**

Il vous faut préciser simplement :

- **si vous votez en France ;**
- **le nom de votre commune de vote ;**
- **vos nom et prénom(s) ;**
- **votre sexe et votre date de naissance.**

Une fois tous les éléments fournis et validés, vous pourrez savoir si vous êtes inscrit sur la liste électorale de votre commune.

En cas de réponse positive, le numéro de votre bureau de vote et son adresse vous sont précisés.

Ce service en ligne vous est proposé dans une version simplifiée qui **vous permet également de connaître votre numéro national d'électeur nécessaire pour établir une procuration ainsi que vos procurations en cours.**

Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, **vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 2 mars 2022** et en **mairie ou par courrier jusqu'au vendredi 4 mars** pour voter à l'élection présidentielle et le **jusqu'au vendredi 6 mai** pour voter aux élections législatives.

LE VOTE PAR PROCURATION

Une nouvelle télé-procédure est mise en service depuis le 03 janvier 2022. Les objectifs sont :

Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.

L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr (à compter de janvier 2022)

Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).

L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.

En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Les électeurs néo-calédoniens peuvent s'authentifier via NCCconnect.

Comment ça marche ?



1

Récupérez auprès de votre mandataire, soit son **numéro d'électeur** et sa date de naissance, soit toutes ses données d'état civil et sa commune de vote



2

Effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité



3

Déplacez-vous au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration



4

Vous êtes informé par courriel dès que votre procuration est acceptée



**Maison Départementale des Solidarités
de Jaunay-Marigny**
3, rue Evariste Galois
ZAE de Chalembert – Téléport 8
05 49 00 43 49 – 05 49 00 43 73

jaunay-marigny@france-services.gouv.fr

Accueil avec ou sans RDV - GRATUIT



France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen d'être accueilli, à moins de 30 minutes de chez lui, dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien, en particulier en apportant une aide à l'utilisation des services et des outils numériques.

LES MISSIONS :

- **Accueil, information, orientation**
 - Une écoute personnalisée en toute confidentialité par des agents formés, une orientation auprès des services compétents
 - Ouverture tout public, gratuit
- **Accompagnement aux démarches administratives**
 - Un guichet d'accueil polyvalent chargé d'accompagner et d'aider les usagers dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement, de la famille, de la mobilité, des droits...
- **Aide à l'utilisation des services et des outils numériques**
 - Des postes informatiques avec accès gratuit à internet sont mis à disposition pour effectuer vos démarches en ligne (ordinateurs, tablettes tactiles, scanner, photocopieuse, imprimante, téléphone)
- **Mise en relation**
 - Une mise en relation avec nos partenaires

LES SERVICES :

- **Famille** : modes de garde, caf.fr, dossiers et courriers, inscriptions...
- **Social – Santé** : dossiers CMU-C, ameli.fr, courriers...
- **Retraite – Autonomie** : dossiers retraite, informations, courriers, point information autonomie (personnes âgées et handicapées)
- **Emploi – Insertion** : pole-emploi.fr, CV, RSA, prime d'activité...
- **Logement – Energie** : aides au logement, demande de logement, amélioration de l'habitat...
- **Impôts** : déclaration en ligne, renseignements divers
- **Accompagnement dans vos démarches administratives et numériques**

CEREMONIE DU 19 MARS



« Hommage aux vétérans de la guerre d'Algérie »

En ce samedi 19 mars 2022, les représentants des anciens combattants et une délégation du Conseil Municipal se sont réunis pour célébrer le 60^{ème} anniversaire du « cessez le feu de la guerre d'Algérie ».

Une gerbe a été déposée à la stèle de « l'allée du souvenir ». Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie.

Infos pratiques : papiers, combien de temps les garder ?

Famille :

- Jugements de divorce et d'adoption, contrats de mariage, convention de Pacs, livrets de famille, testaments, diplômes : tous ces documents se conservent à vie.
- Avis de versement des allocations familiales : 5 ans.

Impôts :

- Déclarations de revenus, avis d'imposition, justificatifs : 3 ans.
- Taxe foncière et taxe d'habitation : 1 an.

Logement :

- Quittances de loyer, contrats de location, états des lieux : 3 ans après la durée de la location.
- Preuves du paiement des charges de copropriété, PV des assemblées générales de copropriété, correspondances avec le syndic : 5 ans.
- Titres de propriété : à vie.

Factures et assurances :

- Gaz, eau et électricité : 5 ans.
- Téléphone mobile et fixe, Internet : 1 an.
- Travaux : gros-œuvre, 10 ans, second-œuvre, 2 ans.
- Avis d'échéance, quittance, courriers de résiliation en assurance : 2 ans.
- Contrats d'assurance : durée de validité + 2 ans.
- Contrats d'assurance-vie : 10 ans.

Vie professionnelle :

- Bulletins de salaire, contrats et certificats de travail, justificatifs de versements d'allocation chômage : jusqu'à la liquidation de l'âge de la retraite.
- Attestations Pôle Emploi : jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage.
- Soldes de tous comptes, note de frais : 3 ans.

Banque :

- Relevés de comptes, talons de chèquiers : 5 ans.
- Contrats de prêts immobilier et à la consommation : 2 ans.
- Tickets de carte bancaire : jusqu'à réception du relevé de compte où figure le solde correspondant.

Santé :

- Carnet de santé, de vaccination, carte de groupe sanguin, certificat médical, examen de santé : à vie.
- Ordonnances : 1 an.
- Récapitulatifs de remboursements de l'Assurance maladie et maternité : 2 ans.

Voiture :

- Factures d'achat, d'entretien, certificat de cession : durée d'utilisation du véhicule + 2 ans, en cas de vente.
- Contraventions : 3 ans.
- Certificat d'examen au permis de conduire : 4 mois renouvelables.

Un simulateur sur www.service-public.fr



OFFRE D'EMPLOI AU CAMPING DE BONNES 2 AGENTS POLYVALENTS (réception et entretien)



Ouverture 2022 :
du 25 juin au 3 septembre



Agent d'accueil et d'entretien – 30 heures/semaine

Vos missions principales : Accueillir et renseigner les clients avec le sourire, suivi informatique des dossiers et du planning des réservations, facturation et encaissements, entretien des locaux (nettoyage du bloc sanitaire, toilettes et des résidences de vacances), état des lieux des résidences de vacances, et petits travaux d'entretien courant.

Votre profil : Vous avez le sens de l'accueil et êtes toujours prêt(e) à rendre service, vous êtes polyvalent(e) et aimez la propreté, vous êtes organisé(e) et rigoureux(se), vous aimez le travail d'équipe mais savez aussi être autonome, vous maîtrisez l'outil informatique, vous parlez correctement français et avez un niveau moyen en anglais, (allemand, espagnol, néerlandais ?)

Vos conditions de travail : Vous serez agent contractuel à temps non complet, vous travaillerez certains dimanches et jours fériés. Le permis B est exigé.

Agent d'entretien et d'accueil – 15 heures/semaine

Vos missions principales : Accueillir et renseigner les clients avec le sourire, suivi informatique des dossiers et du planning des réservations, facturation et encaissements, entretien des locaux (nettoyage du bloc sanitaire, toilettes et des résidences de vacances), état des lieux des résidences de vacances, et petits travaux de réparation et d'entretien.

Votre profil : Vous avez le sens de l'accueil et êtes toujours prêt(e) à rendre service, vous êtes polyvalent(e) et aimez la propreté, vous êtes organisé(e) et rigoureux(se), vous aimez le travail d'équipe mais savez aussi être autonome, vous connaissez l'outil informatique, vous parlez correctement français et avez des notions d'anglais.

Vos conditions de travail : Vous serez agent contractuel à temps non complet, vous travaillerez certains dimanches et jours fériés. Le permis B est souhaité mais non exigé.

Cette offre vous intéresse et vous êtes disponible entre le 22 juin et le 3 septembre 2022,
adressez votre candidature (curriculum vitae et lettre de motivation) à :

Monsieur le Maire
Mairie de Bonnes
Place Jean-Baptiste Guiot
86 300 BONNES

camping@bonnes86.fr

05 49 56 11 32

Ou

05 49 56 40 17

AVANT LE 6 MAI 2022

Mobilisation des Bonnois et Bonnoises pour le peuple Ukrainien

Suite à l'appel de la Mairie de Bonnes pour la collecte de dons, 76 familles ont remis divers matériels d'hygiène et de secours, répartis dans 43 cartons, soit environ 4 m³!



Nous avons également collecté plusieurs dessins d'enfants que nous avons insérés dans les colis. Arrivés sur place, ce sera autant de couleurs dans un environnement bien terne.

BRAVO et MERCI à tous, donateurs, bénévoles qui ont participé à la collecte ainsi qu'aux associations de la commune qui ont relayé rapidement l'appel aux dons !

Pour information, le premier convoi de la Protection Civile est parti pour Lublin en Pologne.

RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS MPT

Notre soirée théâtre « Vacances de rêve » du samedi 26 février a été un vif succès avec 112 participants, le public très participatif a enchanté les acteurs.

Pour information la prochaine séance aura lieu le 25 février 2023



Par contre notre randonnée du 13 mars fut perturbée par la pluie, une trentaine de personnes ont bravé le mauvais temps. Un grand merci à Hugo, Elliott M. et Elliott C qui ont participé activement à nettoyer la nature.

Bravo aussi aux randonneurs de Bonnes et à « Lili » qui ont débalisé les sentiers dans la bonne humeur !



DIMANCHE 3 AVRIL (2022)

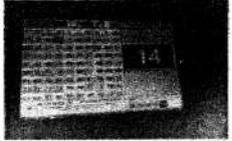
BONNES (86)

14 h Ouverture des Portes 12 h

Salle Des Fêtes Animé par Monique

Loto

**Organisé par la
MAISON pour TOUS**
Réservation Obligatoire
06 84 81 19 59 par SMS de Préférence

+ de 2100€ en 
BONS D'ACHAT et LOTS
FINAL 400€ et 100€
60€ - 50€ - 40€ - 30€ Etc....

L'association se réserve le droit d'annuler en cas de réservations insuffisantes où de modifier certains lots sans préavis.

PROCOLE COVID 19
OBLIGATOIRE

PASS VACCINAL

Blocs **CARNETS** de 12 Feuilles où
Feuilles de **JEUX + Bingo + Loto de
la Chance + Surprise (JETABLE)**

Possibilité de
PIONS pour les
Plaques de 6

N'oubliez pas
Vos **CRAYONS**
Pour blocs de
12 et 18



BUVETTE
Petite Restauration

TARIFS - Non Partageables
PLAQUE DE 6 13€

NOUVELLE FORMULE

**Bloc de 6 Grilles + 3 Bingos + Loto
de la Chance + Surprise 20€**

AUTRES FORFAITS sur Place

10€ les 3 Jeux

6 Bingos + loto de la Chance + Surprise

Feuille de 6 Bingos 30-50-120€

Tombola Loto de la Chance 100€

+ 10 Lots + CAGNOTTE

Jeu Surprise 100€

IPNS. Ne pas jeter sur la voie Publique

**DIMANCHE
22 MAI
2022
De 9 h à 19 h**

Déballage dès 7h

BONNES

BROCANTE

VIDE GRENIER

Sur l'Esplanade des Fêtes

Pour tous renseignements, contacter :

Maison Pour Tous : 09.73.52.76.70

mptbonnes86@free.fr

Marie-Noëlle : 07.70.75.05.48

Jean-Claude : 06.81.98.73.30



Maison Pour Tous



**Ouverte à tous
Professionnels
et Particuliers**

2 €

le mètre linéaire
Véhicule sur
l'emplacement.

Restauration (frites, saucisses, sandwich) et buvette sur place

ORGANISEE PAR LA MAISON POUR TOUS



BROCANTE VIDE GRENIER à BONNES (Esplanade des Fêtes)

DIMANCHE 22 MAI 2022

(De 9 à 19h (Déballage à partir de 7h))

Renseignements et inscriptions

MAISON POUR TOUS

09.73.52.76.70

mptbonnes86@free.fr

Marie-Noëlle : 07.70.75.05.48

Jean-Claude : 06.81.98.73.30

Emplacement sans véhicule : **2m minimum**

Emplacement avec voiture particulière : **3m minimum**

Emplacement avec véhicule utilitaire : **4m minimum**

Bulletin d'inscription

(À adresser avec le règlement par chèque à l'ordre de « MAISON POUR TOUS DE BONNES » 8 impasse Paul Rougnon 86300 BONNES

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal

: Ville :

Tél : mail :

Nombre de mètres souhaités :
l'emplacement)

X 2€ =

€ (véhicule sur

Type de véhicule : Marque :

modèle :

<u>Pour les particuliers</u>	<u>Pour les professionnels</u>
Pièce d'identité	
Type	N° registre du commerce
N°	Lieu
Délivrée le	Date création
Préfecture	

BIBLIOTHEQUE DE BONNES

l'actu d'avril 2022

bm-bonnes.departement86.fr : 05 49 56 11 32 bibliotheque.bonnes@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture de la bibliothèque mercredi et vendredi, de 16 h à 18 h

Mesures sanitaires assouplies

La bibliothèque informe les lecteurs que les mesures sanitaires s'assouplissent : le passe vaccinal n'est plus demandé et le masque n'est plus obligatoire. Le biblio-drive est toujours en place (contactez-nous en cas de besoin)

« Les douleurs fantômes » de Mélissa Da Costa



Gabriel, Tim, Anton et Ambre formaient un groupe d'amis soudé jusqu'à ce qu'un drame les éloigne les uns des autres. C'est pourtant un appel au secours qui, cinq ans après, va à nouveau les réunir. Entre silences amers et regrets, ces retrouvailles vont raviver leurs douleurs fantômes...



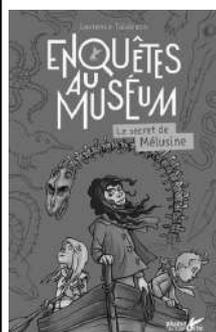
Nouveautés :

« 100% RECUP » de Monike Czarnecki, Virginie Desmoulin et Isabelle Schwartz



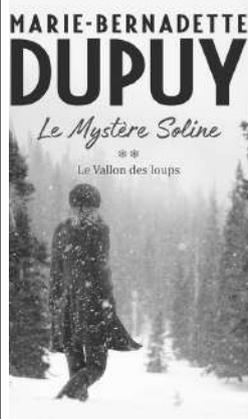
Dans ce chevalet, on trouve un vrai bric-à-brac de bricos rigolos et écolos. Plutôt que de jeter, autant recycler des matériaux simples dans des créations personnelles ou à offrir, comme les cannettes canards ou les dou-dous gants. Des week-ends bien remplis en perspective !

« Le secret de Mélusine » des Enquêtes au muséum de Laurence Talairach



C'est aujourd'hui au tour d'Alice de raconter une histoire vraie à sa meilleure amie Zoé et à son petit frère Clarence. L'histoire de Mélusine, mystérieusement disparue au fond d'une rivière, va permettre aux trois aventuriers de partir en quête d'une autre Mélusine, exposée dans l'une des salles du muséum. Zoé, Alice et Clarence parviendront-ils à comprendre pourquoi ces deux créatures si différentes portent le même nom ?

« Le mystère de Soline » Tome 2 (Le Vallon des Loups) de Marie-Bernadette Dupuy



Août 2015. Soline cède au désespoir, certaine de ne jamais retrouver l'homme qu'elle aime. Le destin en décide autrement. Benjamin réapparaît, mais il n'est plus le même. Une nouvelle épreuve commence pour la jeune femme, qui doit le reconquérir, au prix de bien des angoisses. Et ses craintes grandissent lorsqu'un terrible cauchemar lui montre des visions d'horreur, d'autant plus que le mystérieux assassin rôde toujours.

« La cerise sur le gâteau » d'Aurélie Valognes



La vie est mal faite : à trente-cinq ans, on n'a le temps de rien ; à soixante-cinq ans, on a du temps, mais encore faut-il savoir quoi en faire... Bernard et Brigitte en savent quelque chose. Depuis qu'elle a cessé de travailler, Brigitte profite de sa liberté retrouvée et s'investit dans son rôle de grand-mère. Pour elle, ce n'est que du bonheur, jusqu'au drame

« Terre » de Giancarlo Macri et Carolina Zanotti



Destiné à sensibiliser les jeunes enfants sur l'avenir de notre Terre, ce livre démontre de manière simple et ludique comment la préserver à travers l'histoire de la planète Globux. Au fil des pages, à chaque nouvelle explication, elle rétrécit. Ronde au début, elle ne sera plus qu'un tout petit point à la fin.

« Azincourt par temps de pluie » de Jean Teulé



Azincourt, un joli nom de village, le vague souvenir d'une bataille perdue. Ce 25 octobre 1415, il pleut dru sur l'Artois. Quelques milliers de soldats anglais qui ne songent qu'à rentrer chez eux se retrouvent pris au piège par des Français en sur-nombre. Toutes les armées du monde ont, un jour ou l'autre, pris la pâtée, mais pour un désastre de cette ampleur, un seul mot s'impose : grandiose !

« L'énigme du Sabre » de Maud Poupa et Nathalie Desperches Boukhatem



C'est dimanche et comme souvent Louise et Arthur viennent rendre visite à leur grand-mère. Ils aiment bien y aller, elle joue avec eux et leur raconte plein d'histoires. Mais aujourd'hui, elle n'a pas le temps et les deux cousins s'ennuient. Alors, ils décident de grimper dans le grenier où sont entreposés de vieux souvenirs et objets abandonnés ...



NOUVEAUX TOMES DE « MORTELLE ADELE » BD jeunesse

Tomes 7 et 8 de MR Tan et Diane Le Feyer

Vous avez été nombreux à nous demander de nouveaux tomes, en voici 2 sur nos rayons pour ce mois d'avril, venez les découvrir.

A savoir :

- 1 : Arrivée de la nouvelle Bibliothécaire
- 2 : Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme / Début du Ramadan
- 3 : Marathon de Paris
- 7 : Journée mondiale de la santé
- 10 : Elections présidentielles 1er tour —Dimanche des Rameaux
- 16/4 au 1/5 : Vacances scolaires
- 18 : Lundi de Pâques
- 22 : Journée mondiale de la Terre
- 24 : Elections présidentielles 2ème tour
- 29 : Foire de Paris—Journée mondiale de la danse

INFORMATIONS PAROISSE SAINT PIERRE II
Célébrations du mois de AVRIL 2022

5^{ème} dimanche de Carême

Samedi 2.....17h30, Vêpres suivies à 18h de la messe à Salles en Toulon

Dimanche 3.....10h30, messe à St Julien l'Ars
10h30, Assemblée de Prière à Chauvigny

Lundi 4.....**St Pierre II**, 18h30, messe à la Collégiale St Pierre

RAMEAUX

Samedi 9..... 18h, messe à Ste Radegonde
18h, messe à St Martin la Rivière

Dimanche 10.....10h30, messe à St Julien l'Ars
10h30, messe à Chauvigny

JEUDI SAINT

Jeudi 14.....20h, célébration de la Sainte Cène à St Julien l'Ars
21h30, Adoration du St Sacrement à Bonnes

VENDREDI SAINT

Vendredi 15.....14h30, Célébration de la Croix à Salles en Toulon
15h, Chemin de Croix à Bonnes
20h30, Célébration de la Croix à Bonnes

VIGILE PASCALE

Samedi 16.....21h, à ND de Chauvigny

JOUR de PAQUES

Dimanche 17.....10h30, messe à ND de Chauvigny
10h30, messe à St Julien l'Ars

Dimanche de la Divine Miséricorde

Samedi 23.....18h, messe à Liniers

Dimanche 24.....10h30, messe à ND de Chauvigny
10h30, **Assemblée de Prière à Bonnes**
10h30, Assemblée de Prière à St Julien l'Ars

3^{ème} dimanche de Pâques

samedi 30.....18h, messe à Morthemer

dimanche 1^{er} Mai..... 10h30, messe à St Julien l'Ars
10h30, Assemblée de Prière à Chauvigny

Informations diverses

Le **2^{ème} mardi du mois** : 18h30, messe à la Collégiale St Pierre de Chauvigny

Le **mercredi** : 9h, messe à ND de Chauvigny

Le **vendredi** : 18h30, messe à St Julien l'Ars

précédée dès 17h30, de l'adoration du St Sacrement et de confessions

Le **samedi** : 10h30-12h, confessions à ND de Chauvigny (sur rendez-vous)

Dans les EHPAD : 1^{er} mardi du mois : 15h, messe aux Châtaigniers

3^{ème} mardi du mois : 15h, messe aux Emeraudes

4^{ème} mardi du mois : 15h, messe à La Brunetterie

tous les jeudis : 16h, messe à La Puye (chapelle Ste Elisabeth)

Secrétariat paroissial : Tél : 05.49.46.32.22 et Mail : paroissesaintpierre2@orange.fr

LIBRES OPINIONS

Vendre la mèche (trahir un secret)

Répondue au XIXe siècle, cette expression est la déformation d'une autre locution, « éventer ou découvrir la mèche », issue du langage des artilleurs à la fin du XVIe siècle. A cette époque, lorsqu'on « éventait la mèche » d'une mine ou d'un engin explosif ennemi, cela signifiait qu'on l'avait rendue inoffensive et qu'il n'y avait donc plus rien à craindre. Par extension, cette expression a pris le sens de « révéler quelque chose, un secret ». Enfin, elle s'est transformée au XIXe siècle en « vendre la mèche » avec une connotation négative, comme vendre un secret à des ennemis ou découvrir le secret d'un complot, dévoiler une machination qui devait être tenue cachée.

La mère Vezigue, la superstitieuse de Bonnes

Il y a très longtemps vivait une vieille femme à Bonnes, au hameau des Champs Ballin. Elle portait le nom de son défunt mari, le père Langlois, mais sans vraiment savoir pourquoi, tout le monde la désignait par son surnom, La Vezigue.

La Vezigue était très superstitieuse et croyait en beaucoup de choses. A la demande de son voisin et ami, Pierrot Vindonneau, elle dressa un jour une liste des choses portant malheur qu'il ne fallait pas faire :

-Ne jamais brûler un joug d'attelage (1) ou une charrue, mais les laisser pourrir dans les fossés, sous peine de voir le propriétaire subir le même sort

-Ne jamais trinquer avec du café sous peine de mourir à court terme dans d'atroces tremblements

-Ne jamais trinquer debout

-Ne jamais faire la lessive la semaine de la Passion (2)

-Ne jamais poser un pain ou un morceau de pain sur la partie striée (3)

-Ne jamais renverser de sel sous peine de se voir condamné à d'étranges et complexes corvées dans l'au-delà comme ramasser ledit sel avec un râteau à trois dents...ce qui devait être fastidieux.

-Il n'est jamais bon signe de rencontrer un chien tout blanc ou tout noir, il est alors recommandé de regarder ailleurs.

Il existait aussi, selon elle, des signes positifs ou de bon augure

-Croiser des perdrix en chemin (grises ou rouges) portait par exemple bonheur. A une époque où on utilisait moins de pesticides et de désherbants qu'aujourd'hui cela pouvait arriver plus souvent que de nos jours.

-Si voir une pie seule pouvait porter malheur, en voir deux était plutôt de bon augure, il fallait simplement savoir compter...

La Vezigue habitait une humble maison aux Champs Ballins mais, curieusement, elle ne semblait manquer de rien. Elle était toujours bien vêtue et portait des vêtements neufs chaque année, à Pâques. Sur le plan alimentaire, elle ne mangeait que des produits fins achetés sur le marché de Chauvigny, à la ferme du Vieux Bellefonds ou auprès des producteurs locaux qui étaient nombreux à Bonnes, à cette époque. Très pieuse, elle assistait chaque dimanche à l'office religieux célébré en l'église Saint André, payait son denier du culte en avance et donnait régulièrement des pièces aux pauvres qui demandaient l'aumône à la sortie de la messe.

Tout cela intriguait fort les habitants du village et chacun se posait la même question : « D'où vient cet argent ? ». Personne ne put percer son secret jusqu'au jour où, sentant sa fin

prochaine, elle le dévoila à son ami voisin Pierrot.

-Quand on entend chanter le coucou, pour la première fois de l'année, et que l'on peut toucher quelques pièces de monnaie dans sa poche, c'est de l'argent pour l'année. Je guette chaque année ce volatile, emprunte un peu d'argent à la boulangère qui est très généreuse, je touche ces sous en écoutant le coucou et le tour est joué. Je la rembourse bien évidemment rapidement et attends que la Providence pense à moi

Nul n'a jamais su si son voisin a fait de même par la suite.

Jean-Pierre Vassaux

- (1) La Vezigue vivait il y a très longtemps et les bœufs étaient, à l'époque, utilisés pour tirer les charrettes et les charrues
- (2) Attention à ne pas faire votre lessive entre le 10 et le 18 de ce mois...
- (3) Chacun connaît l'origine de cette superstition. Lorsqu'il y avait une exécution dans une ville, le pain destiné au bourreau était mis de côté, à la boulangerie, posé à l'envers sur l'étagère.

La Jeune mariée

Après quelques années de vie commune, un jeune homme décide de se marier avec sa petite amie.

Comme il n'est pas du tout au courant des traditions, à la fin de la messe, il s'approche du curé et lui demande :

– Excusez-moi mon père, je sais qu'il est dans la tradition que les jeunes mariés fassent une

offrande au prêtre qui a célébré le mariage, mais je ne sais pas ce que les gens donnent en général.

Le prêtre lui répond dans le creux de l'oreille :
– En général, c'est en fonction de la beauté de la mariée. Plus elle est belle, plus la somme est élevée.

A ces mots, le jeune marié se tourne vers sa femme. Il hésite quelques instants, plonge la main dans sa poche et tend une pièce d'un euro au curé.

Le prêtre, compatissant, lui dit :
– Ne bougez pas, je vais vous rendre la monnaie...

Blagues.dumatin.fr



Le stress... Quel impact sur la santé suite...

Comment connaître l'état de mes glandes surrénales ?

Vous vivez très régulièrement un gros stress et vous ne savez pas si vos glandes surrénales sont à bout ?

Comme on vient de le voir, si ce stress est continu, il y a de très forts risques que cela soit le cas.

Mais voyons les **symptômes de la fatigue surrénalienn**e :

Ils peuvent inclure une **faiblesse**, un **manque d'énergie**, des **difficultés de concentration**, une **confusion facile**, des **oublis**, des **difficultés à accomplir des tâches de base**, une **voix rauque**, une **mauvaise digestion**, la **constipation**, la **dépression** et l'**insomnie**. Comme ces symptômes peuvent avoir de multiples causes, d'autres indices peuvent indiquer une fatigue surrénalienn

- Tomber d'épuisement tôt et/ou tout au long de la journée
- Vous êtes fatigué toute la journée au travail, mais vous vous sentez énergique le soir
- Vous êtes épuisé la nuit mais avez du mal à vous endormir
- Ne pas se sentir reposé après une nuit complète de sommeil
- Transpiration excessive lors de l'exécution de tâches légères (en raison de votre système endocrinien qui fait des heures supplémentaires pour compenser le manque d'adrénaline)
- Vous avez soif et n'arrivez pas à éteindre votre soif, vous avez la bouche sèche ou vous avez envie de sel
- Vision floue ou difficulté à se concentrer (le cortisol, l'autre hormone sécrétée par les glandes surrénales en période de stress, peut déshydrater le corps, y compris les yeux)
- Envie de stimulants. Si vous cherchez des cigarettes, de la caféine et/ou des collations sucrées pour vous maintenir en forme, vous pouvez instinctivement penser à vos hormones surrénales en diminution.
- Absence de rêves

Que faire pour aider les glandes surrénales ?

La technique du BON GRIGNOTAGE

Lorsque l'on parle de grignotage, cela n'a pas bonne réputation !

Oui : manger du chocolat, des gâteaux, etc ... tout au long de la journée, n'est pas bon. Mais nous ne parlons pas de ce type de grignotage mais de celui de **bons aliments**. Lorsque nous passons **plus d'une heure et demie à deux heures sans manger, notre glycémie chute et nos glandes surrénales sont obligées de pomper de l'adrénaline et du cortisol pour combler le manque de sucre dans le sang**. Avec la nature corrosive de l'adrénaline et des effets négatifs du cortisol, les glandes surrénales peuvent rapidement devenir tendues, entraînant fatigue, prise de poids, apathie du foie et autres affections et maladies. La meilleure stratégie alimentaire que nous puissions utiliser pour la prévention et la guérison consiste à grignoter toutes les une à deux heures, selon la gravité de vos symptômes de fatigue surrénalienn

En mangeant une collation ou un repas nourrissant **toutes les heures et demie à deux heures** contenant le **bon équilibre de glucose, de sodium et de potassium** dont votre corps a besoin, vous pouvez **empêcher les baisses de glycémie** qui forcent vos glandes surrénales à se remplir et à libérer de l'adrénaline. En retour, vous sauvez vos glandes surrénales, ainsi que votre foie et votre pancréas et évitez que l'adrénaline corrosive et toxique ne vous cause plus de problèmes. Le grignotage pour les surrénales avec les bons aliments peut vous mettre sur la vraie voie de la guérison. Ces bons aliments sont : **des fruits et légumes, ainsi que des légumes feuilles.**

Végétalement vôtre

Line Etavard



ÉTOILE SPORTIVE DE BONNES

RÉSULTATS :

Départementale 4

30/01/2022 à 15H00 – **BONNES / Jardres** : Défaite 0 à 5

06/02/2022 à 15H00 – **Poitiers Portugais / BONNES** (stade de la Demie-Lune) : Victoire 3 à 5

27/02/2022 à 15H00 – **Sèvres Anxaumont 2 / BONNES** : Victoire 2 à 3

06/03/2022 à 15H00 – **BONNES / Lavoux-Liniers** : Défaite 1 à 2

13/03/2022 à 15H00 – **Vicq sur Gartempe 2 / BONNES** : Défaite 1 à 2

Critérium à 8

03/02/2022 à 20H30 – **BONNES / Jardres** : Victoire 4 à 2

17/03/2022 à 20H30 – **Haims 2 / BONNES** : reporté au 24/03/2022

Suivez-nous sur notre page Facebook ! www.facebook.com/ESBonnesfoot86





ÉTOILE SPORTIVE DE BONNES

PROCHAINS MATCHS :

Départementale 4 :

03/04/22 à 15H00 - Leignes sur Fontaine 2 / BONNES

10/04/22 à 15H00 - BONNES / Buxerolles 3

24/04/22 à 15H00 – CS L’Espinasse / BONNES

01/05/22 à 15H00 – BONNES / Nalliers

15/05/22 à 15H00 – Availles en Châtelleraut / BONNES

Critérium à 8 :

31/03/2022 à 20H30 – BONNES / Vallée du Salleron

14/04/2022 à 20H30 – AS Civaux / BONNES

ÉVÈNEMENTS CLUB

- Le samedi 7 mai 22 :

Tournoi de pétanque organisé par l’ESB à Bonnes

Ouvert à tous. 5€ par joueurs ou 10€ par doublette. Inscriptions à 13H00.
Début du tournoi à 14H00.

- Le samedi 29 Mai 22 :

Marche pédestre organisée par l’ESB à Bonnes.

Comité de Jumelage
Bonnes  **Banfora Sud**

**ASSEMBLEE
GENERALE**

**à BONNES
Salle des fêtes**

**SAMEDI
9
AVRIL 2022
17 H**

Ordre du jour : _____

- Rapport moral et d'activités
- Rapport financier
- Réalisations 2020, 2021 et projets 2022
- Renouvellement du tiers sortant
- Election du bureau
- Apéritif dînatoire pour conclure

Si vous êtes membres de l'association, nous comptons sur votre présence.

Et si vous ne l'êtes pas encore, vous êtes cordialement invités.

Si la coopération décentralisée et l'action humanitaire vous intéressent, n'hésitez pas, rejoignez-nous.

*Vous pouvez participer encore de plus près, en posant votre candidature au Conseil d'Administration au moyen du coupon ci-dessous, à faire parvenir au Président **Patrick Touzalin** 11 rue des Alouettes 86300 Bonnes ou à la Secrétaire **Marie Noëlle Thibault** 2 rue de l'Orée des bois 86300 Bonnes.*



M., Mme, Mlle

Adresse.....

est candidat(e) à l'élection au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage Bonnes Banfora Sud.

Le

Signature,

Comité de Jumelage

Bonnes



Banfora Sud

Samedi 23 avril 2022

De 14h à 18h

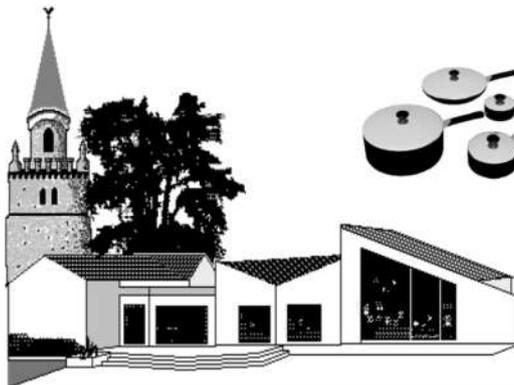
Dimanche 24 avril 2022

de 10h à 18h

BONNES
7ème

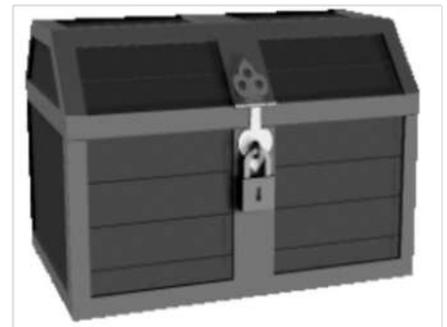
BRADERIE DESTOCKAGE

Esplanade des fêtes - Salle des fêtes



Grand déballage / vide grenier du Comité de Jumelage

Buvette sur place



Pas d'exposant extérieurs pour cette braderie réservée au Comité de Jumelage Bonnes Banfora Sud

Vos achats aideront nos actions auprès de 12 villages du Burkina Faso

ORGANISEE PAR LE COMITE DE JUMELAGE BONNES BANFORA SUD

LUNDI 18 AVRIL (2022)

. BONNES (86)

14 h Ouverture des Portes 12 h
Salle Des Fêtes Animé par Monique

Loto

Organisé par
L' A.C.C.A

Réservation Obligatoire
06 84 81 19 59 par SMS de Préférence

+ de 2100€ en 
BONS D'ACHAT et LOTS
FINAL 400€ et 100€
60€ - 50€ - 40€ - 30€ Etc....

L'association se réserve le droit d'annuler en cas de réservations insuffisantes ou de modifier certains lots sans préavis.

PROTOCOLE COVID 19
OBLIGATOIRE

PASS VACCINAL

Blocs **CARNETS** de 12 Feuilles ou
Feuilles de **JEUX + Bingo + Loto de**
la Chance + Surprise (**JETABLE**)

IPNS. Ne pas jeter sur la voie Publique

Possibilité de
PIONS pour les
Plaques de 6
N'oubliez pas
Vos **CRAYONS**
Pour blocs de
12 et 18



BUVETTE
Petite Restauration

TARIFS - Non Partageables
PLAQUE DE 6 - 13€

NOUVELLE FORMULE

Bloc de 6 Grilles + 3 Bingos + Loto
de la Chance + Surprise **20€**

AUTRES FORFAITS sur Place

10€ les 3 Jeux

6 Bingos + Loto de la Chance + Surprise

Feuille de 6 Bingos: 30-50-120€

Tombola Loto de la Chance 100€

+ 10 Lots + **CAGNOTTE**

Jeu Surprise 100€



L'ACCA de Bonnes

Samedi 30 avril 2022

Repas des Chasseurs et leurs amis

Salle des fêtes de Bonnes

À 19h00

Renseignements auprès de : Jacky 06.30.89.40.14

Aurélien 06.32.59.81.25

Robert 06.03.17.17.41

Traiteur : J.M. COQUELIN

L'ASSOC BONNES NATURE PRÉSENTE

LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS A BONNES

Viande de bœuf, volailles, légumes,
fromages, bières, miels, produits
d'hygiène et d'entretien...



Premier mercredi de chaque mois de 16h00 à
19h00

CONSULTEZ NOTRE FACEBOOK "BONNES NATURE" POUR
PLUS DE DÉTAILS.



Producteurs présents sur le marché

(liste non exhaustive, évolutive en fonction des contraintes de chacun)

- Au délice de la terre d'Ouzilly (légumes)
- Aux grandes oreilles (cosmétiques)
- Cocotte émoi (viande bovine et porc)
- Coop de Bonnes (autres produits locaux)
 - EURL le chêne vert (escargots)
 - Graine d'Acadie (farine)
 - La chaume à fromages
 - La fabrique de Steph (textiles)
- La ferme de la Quinatière (épices, infusions)
 - La linaroise (bières)
- La maison de la Brosse (confiture, soupes)
- Les Biquettes du Mont St Savin (fromages)
 - Les miels de Max (miels)
 - Les plumes du Moulin (volailles)
 - Les vergers de Savoie (pommes et jus)
- Panifact (pain)



QUOI DE NEUF SUR LE MARCHÉ ??

Nous aurons le plaisir d'accueillir trois nouveaux producteurs lors du prochain marché :

- ***Les Œufs Bio du Poitou de Chauvigny,***
- ***Mr Gavage Jean-François, Traiteur, charcutier d'Archigny,***
- ***Un torrificateur de la Maison Bourbon de Châtelleraut***

RENDEZ-VOUS LE MERCREDI 6 AVRIL à 16H.

Venez nombreux !!!!

L'équipe de « Bonnes Nature »

Conseils de jardinage pour le mois d'avril 2022

Calendrier lunaire du mois de Avril 2022 pour jardiner avec la lune. Le printemps est bel et bien là, les travaux au jardin sont nombreux, pourquoi ne pas tenter de faire attention à la lune pour améliorer vos récoltes et vos floraisons ?

Les jours-fleurs, vous pourrez commencer par diviser les vivaces pour les régénérer, mais aussi planter au potager artichauts et choux-fleurs. Et puis, vers la fin du mois, ce sera le moment de semer les capucines si utiles pour protéger vos plantes des pucerons !

Les jours-feuilles, vous ne saurez plus où donner de la tête pour planter tous les choux et les salades de toutes sortes. Vous pourrez également commencer à planter des aromatiques ne craignant pas le gel et faire vos semis de persil.

Les jours-ruits, vous commencerez à planter tomates et autres légumes ensoleillés comme l'aubergine ou le poivron, mais uniquement dans les régions chaudes. Les haricots pourront être semés également.

Les jours-racines, buttez les pommes de terre hâtives et plantez les tardives. Régalez-vous des radis et ressemez-en si vous le voulez. Démarrez les semis de betterave, de navets, de poireau, de céleri-rave, de salsifis mais aussi de ciboule.

Il est conseillé de ne pas jardiner les jours suivants :

- 4 avril 2022 : Noeud lunaire
- 7 avril 2022 : Lune à l'apogée
- 18 avril 2022 : Noeud lunaire
- 19 avril 2022 : Lune au périgée

AVRIL 2022							
N°	L	M	M	J	V	S	D
13					1 	2 	3 
14	4 	5 	6 	7 	8 	9 	10 
15	11 	12 	13 	14 	15 	16 	17 
16	18 	19 	20 	21 	22 	23 	24 
17	25 	26 	27 	28 	29 	30 	

Mon agenda 2022 du jardin : légende des symboles utilisés et plantes associées

-  **Jours fruits et graines :** tomate, aubergine, haricot, courgette, arbres fruitiers ...
-  **Jours feuilles :** salade, épinard, poireau, plantes aromatiques à feuilles, arbres d'ornements ...
-  **Jours fleurs :** artichaut, brocoli, chou-fleur toutes les fleurs, arbustes à fleurs ...
-  **Jours racines :** ail, carotte, oignon, pommes de terre, radis, topinambour ...

RECETTE

FLAN PATISSIER

INGREDIENTS : ½ LITRE LAIT

150 G DE SUCRE

4 ŒUFS

90 G DE MAÏZENA

1 PÂTE BRISEE FAITE MAISON OU DU COMMERCE

Préchauffer le four 190/200°c

Faire chauffer le lait et le sucre.

Mélanger les œufs et la maïzena.

Lorsque le lait est chaud, verser sur la préparation les œufs, la maïzena, brasser et remettre sur le feu rapidement.

Fouetter jusqu'à épaississement quelques secondes ou minutes et arrêter le feu.

Verser la crème dans le moule beurré et fariné où vous aurez disposé la pâte brisée.

Mettre au four pendant 40 mn.

Surveiller que cela ne déborde pas.

Laisser refroidir.

Variante : on peut mettre un parfum dans la crème, vanille, citron ou chocolat.



JEUX

PRÉSENTATEUR DE JT CHANTEUR ENERVANT	NOTE APPENDICE	POISSON ROUGE DONNE VIE À ASTERIX	A REMPLACE PPDA	DIVERTIE PRIX À GAGNER	SON NOM : FITZGERALD POSSEDE	ACTEUR "BRONZÉ" USAS
			HUMORISTE BAVARDE			
ARTICLE CHANTEUSE ZEN		SYSTÈME D GLACE ANGLAISE				
			DISCIPLINES		MÉLODIE CELUI-LA (OU UN AUTRE)	
ANIMATEUR TV	PERÇA LETTRE GRECQUE			OBTEU NOM D'EMPRUNT		UNITE DE LONGUEUR PROPORTION
			PARCOURAI EXCLAMATION			
COUTUMES CONTINENT		GROUPE DE ROCK ANGLAIS BOUCLIER			EPREUVE	
		EN PANNE IMAGE PIEUSE		RÉPONSE À UN RÉPÉ- RENDUM	PRÉPOSI- TION DERNIER REPAS	EXPULSAI
DESSINE "LE CHAT"	CURIE AU LABO JOUET À EAU		PRIVÉE DE SES YEUX CAPITALE AU CONGO			
			PETIT POÈME GALLIUM AU LABO		RAYON DE SOLEIL	ACTEUR MAGNIFIQUE
REINE DE LA POP AMÉRICAIN	ANIMATEUR TV	BULBE MOIS DE RÉVOLUTION			SUPPLÉ- MENT TENTATIVE	
				ÉCLOSE TRÈS BECS		DÉMONS- TRATIF
LIEUX DE TOURNOIS SAUCISSE DE SAVOIE			VARIÉTÉ DE CHAMPAGNE ARTICLE ÉTRANGER		SANS RELATIONS	
		COUTURIER "AU CARRÉ" TRANSFOR- MATIONS				AVANT MIDI MAMMIFÈRE AFRICAIN
BIZARRE SERVICE DE RENSEIGN- MENTS					FRAIS BANCAIRE TRAVAIL FORCÉ	
	MOYEN DE TRANSPORT DÉESSE MÈRE		AMÉE DE ZEUS	SIGNE TRIGO AVANT JESUS- CHRIST		UN ÉVANGILE, EN ABRÉGÉ
DONNAIENT LEUR ACCORD GRIVOISES					VIEUX À LONDRES	
			SPECIALITÉ MILANAISE			

			2		5	9	
8		7	9				
2				1		3	
		9		8		5	
1			7		4		2
	7			6		4	
	8		4				3
				9	8		6
	4	1		3			

2	9	3	1	6	5	8	4	7
5	4	7	3	2	8	9	6	1
6	1	8	4	9	7	2	5	3
9	6	2	5	4	1	7	3	8
3	7	1	2	8	6	5	9	4
4	8	5	7	3	9	1	2	6
7	3	4	8	5	2	6	1	9
1	2	6	9	7	4	3	8	5
8	5	9	6	1	3	4	7	2

	C		E		S		P		E		P	
C	O	M	P	L	O	T	I	S	T	E	S	
	V	I	R	U	S		N	A	N	C	Y	
F	I	N	I	E		A	A		A	O	C	
	D	I	S	T	A	N	C	E		U	H	
B	I	S		T	R	O	L	L		V	O	
	O	T	E	E		S	E		V	I	S	
E	T	R	E		C	M		G	A	L	E	
		E	G	A	L	I	T	E		L		
I	F				S	U	E		S	T	O	P
	I	O	N		S		S	T	E	N	O	
D	E	P	I	S	T	A	G	E	S		U	
	V	A	G	U	E	S		S	T	E	M	
O	R		E	C	R	I	N		S	T	O	
	E	R	R	E		E	U	X		A	N	

ANNONCES

Cabinet de kinésithérapie – Kiné L&M

Installés depuis le 1^{er} février 2022, Caroline-Emmanuelle LARDEAU et Pierre MOULIN vous accueillent au 1 esplanade des fêtes à Bonnes (anciennement La Maison Pour Tous, à côté de la mairie).

La prise de rendez-vous s'effectue via le site DOCTOLIB, ils restent néanmoins joignables au 09 79 04 02 59.

À partir du 4 avril 2022 une troisième kinésithérapeute viendra rejoindre l'équipe, Lisa Misbert, âgée de 23 ans.

Nous recherchons, pour le cabinet paramédical situé au 31 avenue de la république à Bonnes, une personne sérieuse pour effectuer l'entretien des locaux. 2 passages par semaine sont souhaités.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter Stéphanie Ringeade au 05 16 34 78 79 ou Emeline Giraud au 06 78 49 10 28. Etant en consultation, laissez-nous un message avec vos coordonnées.

BABY-SITTING ou PET-SITTER

Je m'appelle Pauline EPAIN, j'ai 14 ans, actuellement en 3^{ème}, je me propose de garder vos enfants à votre domicile ou chez mes parents dans le secteur de Bonnes ou alentours.

Je peux également garder vos « petits » animaux de compagnie (chien, chat, rongeur...)

Ma famille et moi vivons dans une maison avec jardin et possédons de nombreux animaux.

Je suis disponible en soirée et/ou le week-end et/ou pendant les vacances scolaires.

Mon adresse : 2 impasse les vingt-quatre à Bonnes. **Tél : 06.52.04.59.26**

Je m'appelle Katy, j'ai 56 ans et suis actuellement en reconversion professionnelle. J'aime le contact avec les enfants mais aussi avec les personnes plus âgées.

Je me propose de garder vos enfants, de les accompagner, de faire les repas... Mais aussi d'accompagner les personnes pour les courses, le ménage, les petits travaux quotidiens.

Je suis disponible maintenant et dispose d'une voiture.

Je me qualifierai de : discrète, sérieuse, autonome et ponctuelle.

Chèque emploi service de préférence.

Me contacter au 06-59-66-19-73

JE VOUS PROPOSE DE FAIRE VOTRE REPASSAGE
ET UN PEU DE COUTURE A MON DOMICILE.

JE SUIS UNE PERSONNE SERIEUSE ET SOIGNEUSE.

CHEQUES CESU ACCEPTES,

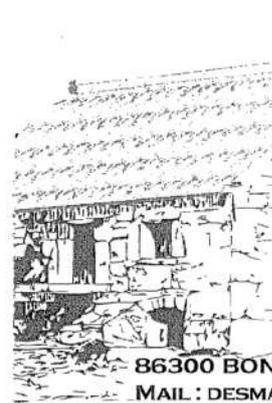
N'HESITEZ A ME CONTACTER AU 06.24.68.93.89 - sylange17@gmail.com

S.O.S ORDINATEUR
Dépannage & assistance informatique 7j/7



*Pays Chauvinois,
 Poitiers, Châtellerault,
 Montmorillon*

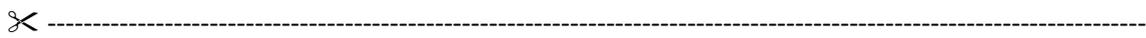
AVELINE Mathieu
 4, avenue de la République
 86300 BONNES
 06 62 96 22 17
 aveline.mathieu@gmail.com
 CESU accepté



T. DESMAZEAU

- MAÇONNERIE
- RÉNOVATION
- CARRELAGE
- CLOISON SÈCHE

86300 BONNES - MOBILE : 06 32 08 04 99
 MAIL : DESMAZEAU.MACONNERIE@ORANGE.FR



ANNONCE PONCTUELLE

Pour passer une annonce, merci de REMPLIR ce formulaire, de le faire parvenir à la MPT avant le 10 de chaque mois, accompagné de votre règlement de 5 €.

Cherche Vends

TEXTE :



 @

ELECTRICITE GENERALE



NEUF et RENOVATION
DEPANNAGE

- Chauffage Electrique
- Motorisation de Portails
- Interphonie
- Ventilation

Gérard BROUARD

7, rue du Moulin
86300 SAINT-MARTIN-LA-RIVIERE

Tél 05 49 44 00 38
Port. 06 19 55 66 60



VENTE DIRECTE

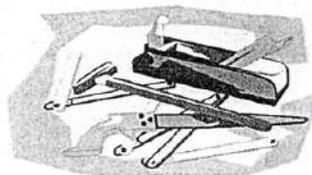
VIANDE DE BOEUF LIMOUSIN ISSUE DE L AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Elevage nourri en prairie et aux céréales produites sur la ferme.

La viande est conditionnée sous vide dans des colis de 10 kg par un service agréé, étiquetée avec une date de conservation.

COMMANDE UNIQUEMENT SUR RESERVATION par téléphone au 06.80.65.13.73
ou par mail lavalleedeslimousines@orange.fr

Ribardière Philippe - Les Vlées - 86300 Bonnes



Menuiserie GUIBERT

Ludovic GUIBERT

Fabricant - Poseur

Rénovation - Agencement

Fenêtres et volets (bois, PVC, alu) - Volets roulants

Parquets - Portails - Escaliers - Cloisons sèches - Isolation

Pergola bioclimatique - Store banne



14, rue de la Biguetterie - 86 300 BONNES

☎ 05 49 01 68 49 - ☎ 06 85 48 10 33

menuiserie.guibert@free.fr

www.menuiserie-vienne.fr



**Charpente
Couverture
Zinguerie
Démoussage**

François DUVAULT
06.79.58.15.87
francois.duvault@gmail.com

« Le Fourneau » - 86300 BONNES

Salon de Coiffure Hommes, Femmes et Enfants

 *Nuances & Reflets* 

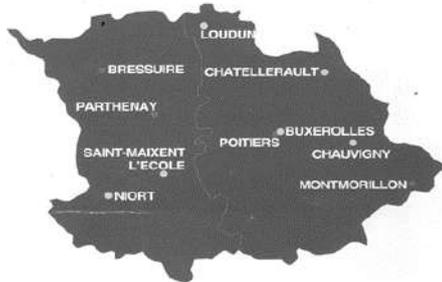
05.49.50.57.90

Horaires d'Ouverture :
Mardi
9h - 12h / 14h - 18h
Mercredi - Jeudi - Vendredi
9h - 12h / 14h - 19h
Samedi
9h - 16h

**Nouveau service dans votre salon
pour vous les hommes !!!**

Dès à présent Jessica s'occupe de vos barbes.
N'hésitez pas à prendre rendez-vous.

5 AGENCES,
LES MÊMES COMPÉTENCES
POUR VOUS SERVIR



Benjamin RAYNAL - ALIZÉ
BUXEROLLES / POITIERS / SUD VIENNE
06 31 87 31 68 - adi2@alize86.fr

Rachel VEZIN - ALIZÉ
CHATELLERAULT / LOUDUN
06 80 70 88 35 - rachel@alize86.fr

Pierre DUCLOS - A2C DIAG
SAINT-MAIXENT L'ECOLE / NIORT
06 60 94 15 35 - a2cdiag@gmail.com

Julien GUERIN - ALIZÉ
CHAUVIGNY / MONTMORILLON
07 88 17 31 88 - julien@alize86.fr

alizé
A2C DIAG
CONTRÔLES &
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS



- Gaz
- Plomb
- Amiante
- Termites
- Mesurage
- Électricité
- Perfs Energétiques



L'institut Ô 31



L'institut accueille une NOUVELLE Gamme de soins visage
GUERANDE

Le pouvoir des Eaux-Mères
Véritable trésor des **Marais Salants de Guérande**, Un concentré naturel de vie
que seule la nature peut nous offrir.

L'expertise Anti-âge et Cellulitique arrive aussi !!

Radiofréquence + Ultra Cavitation + Lase Lipolyse
Venez Découvrir la Technologie au service du Bien-être



Institut Labellisé
Facebook : L'institut Ô31
téléphone : **05.49.53.46.82**
1 Avenue de la République 8630
Facebook : L'institut Ô31





NATURE ET JARDIN
Philippe ARLOT PAYSAGISTE

Créations paysagères :

*Haies, massifs, bassins, pelouses, cours et allées,
Terrasses bois, pavages, dallages, murets, clôtures ...*

Entretiens jardins

Services à la personne « artisans à domicile »

Avantages fiscaux (-50 %)

CESU acceptés

Selon loi de finances en vigueur

Contactez le 05.49.56.89.70
06.74. 21.77.95



S.A.R.L JH MACONNERIE

**MACONNERIE GENERALE
NEUF & RENOVATION**

11 route de la Puye
86300 BONNES

Tél. : 06 07 06 74 74
EMAIL : jh.maconnerie@orange.fr



3%.COM

IMMOBILIER

La qualité, la compétence et le prix

DESORMAIS NOUS SERONS DEUX POUR MIEUX VOUS SERVIR

Disponibilité 7J/7J, même les Week-end et jours fériés

Compétence : Accompagnement jusqu'à la signature de l'acte authentique

Le prix : 3% de commission seulement

VENTES / MAISONS / APPARTEMENTS

CONSEIL / ESTIMATION / RENSEIGNEMENTS

VERONIQUE AUDISSOU

 : 07 81 05 63 71

veronique.audissou1708@gmail.com

MARTINE AVELINE

 : 06 61 43 64 99

aveline.martine@gmail.com





Les Jardins de la Frolle



Pommes, Poires & jus de fruits

Cueillette de fruits au verger de mai à novembre :

Fraises, framboises, cerises, prunes, poires & pommes

Végétaux d'ornements & potagers, arbres & arbustes de haies

Plus d'infos sur www.lesjardinsdelafrolle.fr

Facebook/lesjardinsdelafrolle

La Frolle - 86300 BONNES - Tel : 05 49 56 42 78

Ouvert du lundi au samedi :

du 1er novembre au 31 mars : 9h-12h / 14h-18h | du 1er avril au 30 octobre : 8h30-12h / 14h-18h

DUVAULT SARL

CHARPENTE

COUVERTURE

ZINGUERIE

NEUF & RÉNOVATION

26 route de chatellerault - 86300 BONNES

Tél. : 06 20 31 01 08 - 06 82 06 01 68

sarlduvault@sfr.fr





VIANDE DE PORC VENTE DIRECTE

COLIS D'ASSORTIMENT DE VIANDE ET DE CHARCUTERIE
DE 5 OU 10 KG CONDITIONNÉS SOUS VIDE

ÉLEVAGE DE TRADITION EN PLEIN AIR
NOURRI AUX CÉRÉALES DE LA FERME

COMMANDES • RESERVATIONS • RENSEIGNEMENTS
Contactez Paul Mahon au 06 42 05 52 60 • paulmahon@lesterrieres.fr

Les Terrières • 86300 Bonnes

TIPH 
Univ' Hair

COIFFURE MIXTE

Du Mardi au Vendredi
9h-12h / 14h-19h

Le Samedi
9h-16h

9 place du monument aux morts
86300 Bonnes

 *Salon de coiffure* 



Tiph univ'hair



09.84.53.40.79



COOP



MR ET MME GRELAUD

05/49/45/90/09

DU LUNDI AU VENDREDI

8 H A 12 H 45 - 15 H 45 A 19 H 30

SAMEDI

8 H 30 A 12 H 45 - 15 H 45 A 19 H 30

DIMANCHE

8 H 30 A 12 H 45 - 16 H 30 A 19 H 30

**MAINTENANT EN VENTE :
FROMAGE DE CHEVRE DE BEAUMONT**

Tout Nouveau!



**VENTE DE LAIT CRU SANS TRANSFORMATION,
SANS CONSERVATEUR
100% NATUREL
PRODUIT LOCAL**



J.M.A GAUTIER PEINTURE

STAFF

PEINTURE

DECOR

REVÊTEMENT

MUR ET SOL

RAVALEMENT

Route de Liniers
86800 LAVOUX

Tél./Fax : 05.49.56.61.04

Port : 06.83.51.49.94

« *La ferme à Flo* »

Vente directe :

Oeufs-agneaux-miels-maraîchage

Le Clos de Lavault 86300 Bonnes

Tel : 06.37.50.27.68 email : florian.prenant@outlook.fr

Magasin ouvert le mercredi de 15h à 18h



Service de Livraison de repas à domicile
pour les personnes âgées

Tête de veau à emporter tous les 29 de chaque mois

Pour tous renseignements et commandes merci

d'appeler au :  **06.11.88.40.54**



Imaginez votre vie sans vos problèmes: de **peau**, de **poids**, de **douleurs articulaires**, de **fatigue** excessive et récurrente, de **troubles de la digestion** de **diabète**, de **cholestérol**, d'**hypertension** etc...

Vous pouvez transformer et améliorer votre qualité de vie grâce à l'alimentation végétale qu'elle soit cuite ou crue...

Je suis formée pour améliorer la santé grâce à l'alimentation.

**N'hésitez pas à me contacter: Line Etavard, tel 06.71.73.81.04
Mail:line.eveilnutritionsante@outlook.fr**

La réflexologie est une discipline globale et durable de la santé et du bien-être qui s'adresse à toutes personnes désirant libérer ses tensions et retrouver un bon équilibre naturel du corps.

Réflexologue - Relaxologue

Prévention et gestion du stress

Titre RNCP

	06 08 70 45 42	
	melanie.ferreirareflexo@gmail.com	
	28 rue des petits clos Le Breuil - 86300 Chauvigny	

Pratique manuelle : Plantaire, Palmaire, Dorsale et Facio-crânienne
Sur rendez-vous au cabinet ou déplacement à votre domicile - Chèque Cadeau

www.melanieferreira-reflexologue.fr



AVR-22



1	V	GYM ENTRETIEN 9H30/10H30 BIBLIOTHEQUE 16H/18H QI GONG 19H/20H	17	D	PÂQUES
2	S	LOTO DE LA MPT 14 H A LA SALLE DES FÊTES	18	L	LOTO DE L'ACCA 14H A LA SALLE DES FÊTES
3	D		19	M	
4	L	GYM DANSE ENFANTS 6/11 ANS 16H/17H	20	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H
5	M	GYM EQUILIBRE 9H/10H GYM DANSE ENFANTS 3/5 ANS 16H/17H YOGA 18H30/19H30	21	J	
6	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H CIRCUIT TRAINING 14/17 ANS 16H30/17H30 WOD 17H30/18H30 PALETS 18H30/20H30 MARCHE DES PRODUCTEURS 16H/19H	22	V	BIBLIOTHEQUE 16H/18H
7	J	RANDO 9H/11H JEUX DE SOCIETE 14H/16H BABY JUDO 17H45/18H45 - JUDO 17H45/18H45 PILATES 19H15/20H15	23	S	DESTOCKAGE DU COMITE DE JUMELAGE SDF 14H/18H
8	V	GYM ENTRETIEN 9H30/10H30 BIBLIOTHEQUE 16H/18H QI GONG 19H/20H	24	D	DESTOCKAGE DU COMITE DE JUMELAGE SDF 10H/18H ELECTION PRESIDENTIELLE SECOND TOUR
9	S		25	L	
10	D	ELECTION PRESIDENTIELLE 1ER TOUR	26	M	
11	L	GYM DANSE ENFANTS 6/11 ANS 16H/17H	27	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H
12	M	GYM EQUILIBRE 9H/10H GYM DANSE ENFANTS 3/5 ANS 16H/17H YOGA 18H30/19H30	28	J	
13	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H CIRCUIT TRAINING 14/17 ANS 16H30/17H30 WOD 17H30/18H30 PALETS 18H30/20H30	29	V	BIBLIOTHEQUE 16H/18H
14	J	RANDO 9H/11H JEUX DE SOCIETE 14H/16H BABY JUDO 17H45/18H45 - JUDO 17H45/18H45 PILATES 19H15/20H15	30	S	REPAS DES CHASSEURS SDF A 19H
15	V	GYM ENTRETIEN 9H30/10H30 BIBLIOTHEQUE 16H/18H QI GONG 19H/20H			
16	S		<i>Si vous voulez que la vie vous sourie, apportez-lui d'abord votre bonne humeur,</i>		